

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 MARS 2011

- PROCES-VERBAL -

L'AN DEUX MILLE ONZE le 10 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, le 15 février 2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. Julien WEIL, conseiller municipal délégué, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Patrick BEAUDOUIN, Député-Maire,
Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON,
Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX (à partir du point 1 inclus), Mme Françoise DUSSUD,
M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, adjoints au maire

M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX (jusqu'au point 1 inclus), Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, M. Gilles CLERC-RENAUD, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, M. Philippe POLITO, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, conseillers municipaux délégués, et Mme Geneviève TOUATI, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, Michel MAHEROU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Pierre NECTOUX (jusqu'au point 0 inclus), adjoint au maire, pouvoir donné à M. le Maire
M. Paul DESVAUX (à partir du point 2 inclus), conseiller municipal délégué, pouvoir à M. le Maire
Mme Evelyne CELLARD, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Claire PALLIERE
Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, conseiller municipal délégué, pouvoir à M. Guy MONTAGNON
Mme Anne CARRESE, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Françoise DUSSUD
Mme Dominique JUSOT, conseiller municipal délégué, pouvoir à Mme Annick MARGHIERI
M. Benoît AINS, conseiller municipal, pouvoir donné à Mme Geneviève TOUATI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. BEAUDOUIN : Mes chers collègues, avant de commencer le Conseil Municipal, j'aimerais redire à notre collègue Brigitte ARTHUR l'expression de nos condoléances pour le départ de son père, monsieur ARTHUR. Il était commerçant, artisan boucher avenue du Général De Gaulle. Comme nous l'avons écrit dans le bulletin municipal, c'était quelqu'un de très accueillant, ayant toujours le souci du service et de la qualité. Il a laissé un grand souvenir dans la ville. Chère Brigitte, en mon nom propre et au nom du conseil, recevez l'expression de notre affectueuse pensée.

0. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2010

M. BEAUDOUIN : Je voudrais commencer ce conseil par l'approbation des deux procès-verbaux : le conseil du 14 décembre 2010 et celui du 11 janvier 2011. Je vais vous demander Mes Chers Collègues, si vous avez des observations ;

M.MAHEROU : Monsieur le Maire, j'ai trois observations. La première concerne l'organigramme évoqué dans le Conseil Municipal du 14 décembre. Je voulais savoir si cela suivait son cours. La deuxième concernait l'absence de lumière à la sortie pour les personnes handicapées. A ce jour je n'ai pas vu d'amélioration. Est-ce prévu d'installer une lumière ?

M. BEAUDOUIN : Suite à votre observation, cela a été pris en compte et la lumière sera installée.

M.MAHEROU : Je voterai contre ce procès-verbal car certains échanges que nous avons eus dans ce conseil ne sont pas reportés dans le procès-verbal. Je trouve cela très désagréable. Je pense que ce que nous disons peut être écrit. Les écrits restent et les paroles s'envolent. J'ai envoyé un mail à la Direction Générale des Services pour savoir pourquoi. A ce jour je n'ai eu aucune réponse. Je voterai donc contre ce procès-verbal.

M. BEAUDOUIN : Merci monsieur MAHEROU de ces explications. Nous allons demander à Monsieur le Directeur Général des Services de vous répondre.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 14 décembre 2010, à la majorité des membres présents et représentés.

32 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU.

1 contre : M. Michel MAHEROU

0 Bis. Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2011

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du 11 janvier 2011, à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. Vote du budget primitif 2011

M.MONTAGNON : Lors du débat d'orientations budgétaires du 11 janvier dernier, il a été évoqué le contexte général et international dans lequel le budget devait être construit, ainsi que les difficultés rencontrées et les objectifs que nous poursuivons. Les objectifs poursuivis, outre la volonté de maintenir les services offerts à la population tout en continuant à les optimiser, sont les suivants :

- Diminution du niveau de la dette

- Dégagement d'un autofinancement grâce à une élaboration toujours plus rigoureuse de la section de fonctionnement.

De plus, nous pouvons dire aujourd'hui que le budget primitif a été construit, compte tenu des réformes fiscales entreprises en 2010, avec notamment la suppression de la taxe professionnelle. Cette réforme a bouleversé en profondeur la construction du budget, sa présentation, ainsi que la fiscalité locale.

Il ressort également que le résultat de l'année 2010 présentera un excédent, tant en fonctionnement qu'en investissement. Ceci résulte d'une combinaison de facteurs positifs :

En recettes : reprise de l'activité immobilière, hausse des dotations de la Caisse d'Allocations Familiales liées à l'augmentation du nombre d'heures facturées par les structures, remboursement de cotisations sociales suite aux analyses menées dans l'année, entres autres.

En dépenses : poursuite de la recherche d'économies, maîtrise de la masse salariale, diminution des frais financiers.

Toutefois, comme ces dernières années, l'élaboration du budget a été réalisée malgré la présence d'incertitudes en recettes comme en dépenses. Pour information, les états fiscaux indiquant les bases prévisionnelles pour Saint-Mandé ne nous seront communiqués que durant le mois de mars. La dotation globale de fonctionnement, quant à elle, n'a été transmise que dans la seconde quinzaine du mois de février. Certains éléments officiels n'étant pas connus à ce jour, le budget primitif 2011 a été construit autour d'un certain nombre d'hypothèses d'évolution, indiqués dans le texte de la loi de finances 2011.

Je vous propose d'examiner le budget de la section de fonctionnement sur son volet dépenses. Une première lecture de l'évolution des différents postes de dépenses vous sera présentée, puis au fil de ces descriptions, une analyse par secteur d'activités quand cela s'avère nécessaire.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, pour cette année, à un montant 37 698 085 €. Le budget le plus important reste les charges de personnel avec 46% de la masse globale. Le deuxième budget est les charges à caractère général. Ce sont essentiellement des prestations de service qui nous sont facturées. Elles représentent 27% ; les atténuations de produits 8% (c'est une partie dont nous verrons qu'elle provient de la réforme de la fiscalité locale) ; les dépenses imprévues, 2 %. Cela correspond à l'excédent de fonctionnement que nous budgétions cette année et que nous réaffecterons dans la section investissement. Les opérations d'ordres de transfert représentent 3 % sur les dotations aux amortissements ; les autres charges de gestion courante, 8% ; les charges financières et les charges exceptionnelles 3% pour chacune.

Nous allons maintenant examiner le détail. Les charges à caractère général représentent un budget de 10 345 934,42 € cette année, soit une baisse de 0,72%. Ces économies ont pu être réalisées grâce à des actions précises sur certains postes de charges, associés à une estimation plus précise des dépenses à effectuer. Elles sont, à l'inverse, contrebalancées par des dépenses nouvelles (c'est le redéploiement des dépenses d'une manière différente) ou la contractualisation de nouveaux marchés qui engendrent, parfois, une hausse des coûts. La partie la plus importante correspond aux contrats extérieurs. Ceux-ci nous sont facturés à hauteur de 34%. L'enlèvement des ordures ménagères représente 17%, l'entretien 13%, les fluides 13%, les fournitures 9%, les relations extérieures 5%, les charges liées au fonctionnement 4%, les locations 3%, les ressources humaines représentent une toute petite partie du budget, essentiellement la formation, 1% et les impôts 1%.

Les contrats extérieurs s'élèvent pour cette année à 3 562 463 €. Le budget global de ce secteur est en baisse de 3,91%. Il concerne les différents contrats passés par la collectivité avec des prestataires extérieurs. Le principal est celui de la restauration scolaire à hauteur de 1,8 millions d'euros. C'est quasiment la moitié du budget. Il y a aussi les études, les honoraires, les transports collectifs, les séjours... L'économie réalisée est liée au transfert du budget des classes de découverte à travers une subvention aux coopératives scolaires. Les études lancées en 2010 (analyse des taxes foncières, charges patronales...) nous ont permis de faire des économies et n'ont représenté que des dépenses ponctuelles. Elles n'ont bien entendu pas été reconduites en 2011. Par contre, il est intégré dans le budget primitif 2011 un élément très important, qui est la réservation de places de crèches, estimé à 90 000 € sur le dernier quadrimestre. La procédure des marchés publics est en cours. Il y a également une hausse du coût de la restauration dans les crèches, qui malgré une négociation, nous a amené à enregistrer une évolution. Ceci dit, nous avons changé de prestataire.

Concernant l'enlèvement des ordures ménagères, + 6,45 %. Cette hausse correspond à la mise en place à compter du deuxième trimestre 2011 d'un nouveau marché de ramassage des ordures ménagères. De

nouveaux services seront proposés à la population, comme l'installation de manière régulière d'une déchetterie mobile. Cela permettra une amélioration du tri et du traitement des ordures, sous réserve que les Saint-Mandéens fassent preuve de civilité. Cette déchetterie mobile permettra de collecter des matériaux divers : déchets verts, déchets industriels ou électriques, en un seul point et ainsi diminuer le nombre des collectes. Dans le cadre du nouveau marché il sera également mis en place un système de traçage GPS dans les camions de collecte. Cela permettra un meilleur suivi des collectes afin de les adapter aux besoins de la collectivité. De plus, une redevance à destination des gros consommateurs, essentiellement des entreprises, va être mise en place permettant de limiter l'impact de l'augmentation (nouvelles recettes). Ces derniers auront un service en corrélation avec leurs activités. Enfin, le SYCTOM a annoncé une hausse de 2% pour ses tarifs, appliqués sur les redevances, sur le zonage et sur la population.

Le poste entretien connaît une diminution de 7,94 %. Ces charges sont liées à l'entretien quotidien apporté aux bâtiments communaux, aux véhicules ou à la voirie municipale. Les économies réalisées sont dues à la mise en place, à compter de septembre 2010, d'un nouveau marché sur les prestations de nettoyage, dont nous voyons maintenant la conséquence en année pleine. Cela a permis de dégager une économie d'environ 45 000 €. Parallèlement, une gestion plus pointue des interventions (logiciel de gestion des demandes installé aux Services Techniques et le renouvellement du parc automobile) permet d'atténuer les charges d'entretien.

Concernant les fluides, nous constatons une augmentation de 8,24% ainsi qu'une hausse des inscriptions budgétaires qui s'explique en partie par la hausse importante du coût de l'eau pour la piscine : + 12,7%. De plus à compter de 2011 les factures seront réglées selon les estimations et non plus sur relevé. Cette année nous prendrons en charge cinq trimestres (cet élément ne concerne que la piscine). Vous avez sous les yeux un tableau qui, pour la première fois vous présente une évolution de la consommation en volume. Une analyse a été faite sur les bâtiments communaux et la voirie. Cette étude montre que pour les bâtiments communaux la consommation électrique a augmenté de 3,95 % entre 2007 et 2010 et que la consommation en gaz a connu une hausse de 14,97%. Sur cette période, il faut noter que le patrimoine de la collectivité s'est développé. Par contre, la consommation d'eau a, dans le même temps, diminué de 2,35 %. Entre 2008 et 2010, la consommation d'eau sur les bouches de lavage servant à l'entretien de la voirie communale a augmenté de 2,67%, mais il faut préciser que cette hausse est liée à la fin de l'utilisation de bouches situées sur le territoire de la ville de Paris. En effet, un accord tacite existait entre les deux communes, accord qui a récemment été dénoncé par la ville de Paris. Au cours de cette même période, la consommation électrique de l'éclairage public, tous tarifs confondus a baissé de 7,57%. Ceci est le fruit des investissements en matière de candélabres, ampoules, réglages d'intensité etc. Pour information, 58 points lumineux ont été remplacés en 2010 ; 28 ont été supprimés compte-tenu de l'efficacité des nouvelles lanternes. L'économie réalisée par an est de 35 000 kilowatts/heure, soit 1,9 tonne par an de CO2 en moins rejetés dans l'atmosphère.

S'agissant du poste fournitures, nous constatons une diminution de 5,29 %. Ce poste concerne les fournitures nécessaires au bon fonctionnement des services. Les économies réalisées sur certains postes, fourniture de petits équipements, voirie, autres fournitures, sont liés aux efforts de gestion entrepris par les services techniques. Par contre d'autres lignes de dépense augmentent, autres fournitures non stockables soit l'achat de fleurs et de matériel pour les espaces verts. Nous avons expliqué en commission que cela concernait essentiellement le jardin Alexandra DAVID-NEEL sur lequel nous allons procéder différemment pour l'aménagement ou encore la documentation générale ou l'achat de revues pour la médiathèque.

Le poste relations extérieures connaît une hausse de + 2,93 %. Cette hausse est liée au nouveau marché des publications BMO / Petits Saint-Mandéens dont certaines prestations n'avaient pas été intégrées.

Néanmoins, nous constatons une baisse des dépenses concernant les fêtes et cérémonies. Je rappelle que ce compte avait déjà diminué sensiblement les années précédentes.

Les charges liées au fonctionnement augmentent de 10,6 %. Ce poste concerne les frais de communication, les assurances, les concours divers, les crédits supplémentaires inscrits (ce qui explique cette augmentation) qui correspondent à la hausse des dépenses complémentaires liées à la hausse des opérations bancaires, des cotisations de la collectivité à différents organismes intercommunaux, au développement des marchés qui entraîne une multiplication des annonces insertion dans les journaux d'annonces légales. Vous savez que le nombre d'habitants étant passé de 19 600 à 22 700, certaines contributions sont basées sur le nombre d'habitants. De plus, les dépenses de lignes foire et exposition sont en hausse. Ceci est dû à la poursuite et au développement d'opérations : fête de la pomme, animations de Noël qui rencontrent un fort succès.

Le poste locations diminue de 2,6 % ; il concerne les locations nécessaires à la ville pour fonctionner de manière optimale ; il s'agit essentiellement des laveuses pour les terrains de sport. Une diminution sensible l'année dernière avait déjà été constatée.

Enfin, les impôts diminuent de 7,85 %. Ces économies sont liées à l'analyse qui a été réalisée en 2010 concernant les taxes foncières que la collectivité payait à tort.

Le chapitre charges de personnel. C'est le chapitre le plus important concernant le budget de la ville ; il est en progression de 4,69 % pour un montant de 17 515 606 €. Cette augmentation représente 784 000,028 € par rapport aux prévisions budgétaires de 2010. Puisque la volonté de la collectivité est de continuer à maîtriser sa masse salariale, tout en maintenant la qualité et le périmètre d'intervention de ses services publics locaux. L'augmentation de la masse salariale est déterminée après avoir pris en compte les différentes évolutions liées aux carrières, glissements liés à ces technicités, la réforme de la catégorie B, la revalorisation du traitement minimum de la fonction publique... Ces évolutions représentent pour l'année 2011 une hausse de 100 000 € sur l'augmentation générale.

Les contrats aidés, dont un certain nombre ont été signés l'année dernière et mis en œuvre dans le courant de l'année 2010, seront recrutés en qualité d'agents non titulaires. Par exemple un agent administratif, actuellement en CAE passerelle au service général d'état civil, sera pérennisé dans son emploi pour s'occuper de l'informatisation des concessions des cimetières, un technicien dans son emploi de dessinateur technique ; d'autres postes seront également pourvus : adjoint d'animation, responsable bâtiment. De nouveaux postes seront créés (marchés publics, vidéosurveillance). Tous ces éléments révèlent les évolutions des services de la ville et les choix de la municipalité, notamment la volonté de maîtriser la masse salariale sans freiner les déroulements de carrière et les revalorisations indemnitaires de ses agents. Ces évolutions de carrière permettent de modérer l'impact du gel du point d'indice de la fonction publique sur la rémunération des bas salaires, une prise en compte de l'augmentation de la fréquentation de ses services à la population, notamment dans le périscolaire, qui s'explique notamment par une évolution de sa population. L'évolution de ces services ayant un impact budgétaire fort, il a été décidé de lancer des études et des audits externes afin de trouver des pistes permettant de conserver la qualité de service public proposé tout en maîtrisant les dépenses (dispositif de vidéosurveillance de la ville, renforcement des expertises stratégiques, recrutement d'un gestionnaire des marchés publics, volonté de mise en œuvre d'une politique nationale d'insertion de recrutement de contrats uniques d'insertion, de travailleurs en situation de handicap).

La ventilation de cette masse salariale par grands postes : 22 % pour l'administration générale qui est le poste le plus important, 19 % pour les crèches, 11 % pour les centres de loisirs, 10 % pour la culture, 9 % pour les services scolaires, 8 % pour les services techniques, 7% pour la police municipale, 7 % pour le sport, 4% pour le CCAS, 3 % pour la maison des marronniers et les maisons pour tous.

Atténuation de produits : 2 883 493 €. Ce poste augmente sensiblement, puisqu'il était à 138 406 € en 2010, est dû aux nouveaux éléments de la réforme de la taxe professionnelle. L'essentiel de la dépense qui figure dans ce poste est constituée par la participation de la ville au Fonds national de garantie individuelle de ressources qui a été institué au sein de chaque catégorie de collectivités (régions, départements, communes). Ces trois fonds sont abondés par prélèvements auprès des collectivités gagnantes de l'excédent constaté entre le panier de ressources avant et après réforme. Evidemment, Saint-Mandé est gagnante dans ce système. Ces fonds sont ensuite réattribués aux collectivités perdantes qui ont, le cas échéant, bénéficié d'une dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle. Chaque collectivité perdante se voit allouer un reversement au moins à hauteur de sa perte, à laquelle est appliqué un coefficient multiplicateur destiné à assurer l'exacte correspondance entre la somme des prélèvements et le montant global des reversements transitant par le fonds. Il convient de noter que ce chapitre comprenait également le versement du prélèvement au titre de la loi SRU. Pour l'année 2011, la pénalité est réduite à 100 €, voire zéro. Ceci est le résultat des efforts réalisés ces dernières années, dont nous retrouvons le bénéfice, dans l'habitat social grâce aux participations pour les charges foncières. Je rappelle également que c'est une manière de financer le logement social à Saint-Mandé ; en contrepartie, le prélèvement de la loi SRU est réaffecté à la ville.

Chapitre 022 : dépenses imprévues, 649 183 €. Cette inscription budgétaire permettra d'absorber le déficit d'investissement cumulé de 2009 et 2010 lors du vote du compte administratif 2010. C'est un excédent de la section de fonctionnement. Pour mémoire, le résultat 2010 de cette section de fonctionnement a été excédentaire.

Chapitre 042 : opérations d'ordres de transferts entre sections. Il s'agit de la dotation pour amortissement. C'est purement mécanique. Cela dépend des investissements que nous avons effectués ces dernières années. Il est en progression de 12,93%.

Autres charges de gestion courante, ce poste augmente de 2,4%. Cette hausse s'explique par l'augmentation de la subvention au profit du CCAS. En effet, 113 000 € sont reversés par rapport à 2010 pour prendre en charge l'évolution de la masse salariale, la mise en place du centre d'amélioration de la mémoire ouvert depuis

mi-février, l'augmentation de la subvention d'équilibre au profit du centre de soins, le développement des séjours au profit du bel âge. Augmentation de la subvention au profit de la caisse des écoles : 400 831€ supplémentaires sont versés par rapport à 2010 ainsi que les subventions au profit des coopératives scolaires pour l'organisation des classes de découverte. C'est une compensation par rapport à la baisse du premier compte que nous avons examiné.

Chapitre 66 : charges financières, en diminution de 2 %. L'économie est liée bien entendu à la baisse des coûts consécutifs à une moindre utilisation de la ligne de trésorerie dans la mesure où nous avons des recettes supplémentaires. Toutefois il faut rester prudent, car si les conditions sont encore avantageuses pour l'année 2011, elles risquent de se dégrader dans les années à venir. Les taux qui sont historiquement bas aujourd'hui ont tendance à remonter.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles, - 24,27 %. Ce chapitre concerne les aides versées dans le cadre de l'OPAH, mais également le reversement des droits de stationnement auprès de la société Q Park dont le montant a été ajusté à la baisse pour être plus en lien avec la réalisation des dernières années.

Je vous propose de passer à la partie recettes. On voit dans le tableau que les impôts ménages représentent 51% de la totalité des recettes. Encore une fois si vous le comparez à l'année dernière, cela comprend les transferts de fiscalité, notamment de la taxe d'habitation qui auparavant était répartie entre la ville et le département. Maintenant ils sont totalement reversés à la ville, mais avec des compensations. La DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement représente 17 %. Les redevances, c'est-à-dire ce qui est facturé aux Saints-Mandéens, est à 11%, les autres impôts 6%, les cotisations économiques (c'est ce qui remplace la taxe professionnelle) 6 %, la taxe sur les ordures ménagères 4 %, les autres dotations 4%, les autres produits 1%.

L'imposition des ménages augmente, dans les comptes, de 35,1%. Cette hausse importante est liée à différents facteurs. La réforme fiscale : comme je vous l'indiquais, la commune perçoit la part de la taxe d'habitation préalablement due au département, ainsi qu'une partie des frais de gestion de la fiscalité locale qui était auparavant reversée à l'Etat. Ainsi le volume des recettes fiscales au profit de la collectivité est plus important. Toutefois, il est important de noter qu'il ne s'agit que d'un transfert de fiscalité d'une collectivité à une autre à périmètre constant (c'est-à-dire sans évolution nominale des bases ni évolution des taux). Le contribuable Saint-Mandéen ne verra pas ses contributions fiscales augmenter de ce fait. Cette augmentation de recettes est compensée par la participation de la collectivité au fonds national de garantie individuelle. La loi de finances 2011 prévoit une évolution des bases nominales de 2% mais encore sans garantie au niveau de Saint Mandé. L'augmentation des taux d'imposition, est également prise en compte dans ce chiffre. Dotation globale de fonctionnement, -1,73 % : son montant n'est pas encore officiellement connu aujourd'hui. Son évaluation a été faite à partir des éléments présents dans la loi de finances dans laquelle il a été annoncé un gel des dotations de base. Enfin, le complément des ressources au titre de la taxe professionnelle est amputé de la partie liée à la taxe sur les surfaces commerciales. Celle-ci est comprise dans les cotisations économiques versées à la ville de Saint Mandé.

Les redevances, c'est ce que nous facturons aux Saints-Mandéens, - 13,56 %. Cette diminution constatée est notamment liée au réajustement en dépenses du coût du stationnement. Ce n'est pas une baisse des prestations facturées. De plus la redevance des services périscolaires et d'enseignement diminue. En effet, les classes de découverte n'étant plus gérées directement par la commune, elle n'en perçoit plus les recettes. Enfin, un ajustement des prévisions de recettes générées par la restauration a été fait afin de calculer au plus juste le nombre de repas effectivement facturés aux usagers, sans se baser sur ceux facturés à la ville par la SOGERES. En effet, l'analyse nous a permis de constater qu'un certain nombre de repas sont facturés à la ville sans que celle-ci ne demande de contrepartie financière au bénéficiaire (surveillant de cantine, animateur de centre de loisirs, journées de service minimum).

Les autres impôts, + 16,96 %. Ce poste comprend essentiellement la taxe sur l'électricité qui est constante et les droits de mutation. C'est ici que nous retrouvons l'évolution à nouveau positive du marché de l'immobilier. Après une forte chute de ces droits en 2009, la reprise des activités immobilières est en effet bénéfique pour les finances de la collectivité. Ainsi, le montant inscrit est équivalent à celui proposé avant la crise. Je dois dire que nous sommes tout de même restés prudents. Nous avons inscrit un montant inférieur à la réalisation 2010.

Les cotisations économiques : Elles sont en baisse mais il y a d'autres compensations par ailleurs. Je vous rappelle que la cotisation économique territoriale qui remplace la taxe professionnelle est composée de deux éléments principaux.

- La contribution foncière des entreprises dont l'assiette est basée sur la valeur locative des immobilisations. Elle est due par les personnes, physiques ou morales, ou par les sociétés non dotées de la personnalité morale qui exercent une activité professionnelle non salariée.

- La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € sont soumises à la cotisation sur la valeur ajoutée avec un taux de 1,5 %. Il existe une répartition. Nous ne touchons pas toute la partie de la valeur ajoutée. Cette répartition est effectuée entre les bénéficiaires de la manière suivante :

48,5 % aux départements. C'est ce qui vient compenser en partie le transfert de la taxe d'habitation.

25 % aux régions

26,5 % aux communes et EPCI.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Cette imposition consiste en un forfait appliqué aux différentes sources de production de l'électricité et dont l'origine est éolienne, nucléaire ou thermique. La valeur est assez faible pour Saint Mandé.

La taxe sur les surfaces commerciales. Le montant de l'impôt est proportionnel à la surface de vente. L'exigibilité n'est pas fonction du chiffre d'affaires au mètre carré mais découle d'un chiffre d'affaires annuel supérieur à 460 000 € hors taxes et d'une surface commerciale de plus de 400 mètres carrés. Cela concerne relativement peu d'établissements à Saint-Mandé.

La taxe sur les ordures ménagères, + 2,57 %. Cette recette constitue le mode de financement principal de ce service. Il est prévu une hausse du taux de la redevance afin de prendre en compte le coût du nouveau marché. Je vous rappelle que c'est complètement transparent vis-à-vis de l'équilibre des comptes puisque nous avons l'exacte contrepartie en charges.

Les autres dotations, 1 427 613 €, soit + 3,21%. L'augmentation constatée est essentiellement liée à la hausse de la participation de la caisse d'allocations familiales. En effet, son aide est versée en fonction du nombre d'heures facturées aux usagers. Afin d'optimiser les structures et d'améliorer leur taux d'occupation, les crèches vont augmenter le nombre d'enfants accueillis dans la limite des règles imposées par l'agrément de la structure ce qui a augmenté le nombre d'heures facturées. C'est un effet de saine gestion.

Les autres produits, 415 603 €, -24,66%. La baisse est surtout la conséquence de la disparition de certaines ressources liées aux locations. Nous cédon un certain nombre de bâtiments dont nous avons propriété à la suite de la vente de biens qui va se dérouler dans le courant de l'année.

La section de fonctionnement est équilibrée avec un total de dépenses et de recettes s'élevant à 37 225 973, 26 €. Afin d'atteindre cet équilibre et de pouvoir dégager un excédent qui permettra d'absorber en partie le déficit cumulé des années passées, il est proposé une hausse des fiscalités locales, taxes de ménage et des contributions foncière des entreprises, de 2,5%. Je vous rappelle que l'inflation est d'environ 2%.

La section investissements. Les dépenses sont d'un montant de 6 539 067,12 €. La répartition a moins d'impact dans les comparaisons. L'investissement est un élément ponctuel.

Les dépenses imprévues s'élèvent à 665 007,58 €. Comme en fonctionnement, cette inscription budgétaire permettra d'absorber le déficit d'investissement cumulé de 2009 et de 2010 lors du compte administratif de 2010. Pour mémoire, le résultat 2010 de la section d'investissement est excédentaire.

Les emprunts et dettes assimilées, il s'agit :

Des remboursements d'emprunts, pour un montant de 1 376 838,12 €.

Des immobilisations corporelles pour un montant de 299 625,20 €

Ce chapitre comprend des types de dépenses.

L'acquisition de logiciels à destination des services. Ces dépenses se trouvent dans la continuité des efforts entrepris ces dernières années pour améliorer et optimiser le fonctionnement des services en proposant de nouveaux outils de travail. Il est prévu, pour l'année 2011, l'acquisition d'un logiciel de protocole et un logiciel d'accueil vocal. Il est également prévu la poursuite du déploiement de licences de logiciels métiers dans les structures de la ville.

La réalisation d'études (certaines n'ayant pas pu être réalisées dans le courant de l'année 2010) fait l'objet de nouvelles inscriptions pour 2011. Ainsi, les optimisations de la consommation d'électricité dans les écoles, les études sur l'implantation du futur centre technique municipal et conservatoire figurent au budget 2011. Les

études relatives à la thermographie seront poursuivies, les études de l'aménagement du creux de l'avenue du Général de Gaulle sont également inscrites.

Chapitre 204, subventions d'équipement versées : 440 000 €. Il s'agit essentiellement d'investissements dans le domaine du logement social en participant, par le biais de versement, aux surcharges foncières. La commune continuera son implication dans le projet d'implantation de logements sur le site de l'IGN.

Immobilisations corporelles : 1 148 146,22 €. Ce chapitre comprend l'acquisition de biens mobiliers ou immobiliers qui viendront augmenter le patrimoine de la collectivité. Les principaux postes de dépenses, dans l'ordre des imputations comptables, sont constitués par l'acquisition du 67 avenue Sainte Marie pour 165 005 € (la contrepartie se trouvant en recettes puisqu'il s'agit d'une opération à caractère social où la ville ne reste pas propriétaire du bien mais le revend à l'association « Habitat et Humanisme »), le renouvellement du parc automobile pour 80 000 €, l'acquisition de matériel informatique pour 138 880 €. Ces dépenses sont le pendant matériel de l'acquisition de logiciels, l'acquisition de mobilier pour les services de la ville, 243 949 €. Outre le renouvellement traditionnel du matériel vieillissant au sein des structures (écoles, crèches, services municipaux), il est prévu la réhabilitation de l'un des restaurants scolaires, accompagnée du renouvellement complet du mobilier destiné aux enfants et aux adultes fréquentant la structure.

Acquisition de biens divers : 80 815,72 €, matériel de téléphonie, mobilier urbain, conteneurs d'ordures ménagères, caméras de surveillance, matériel pour les cuisines scolaires.

Chapitre 23, immobilisations en cours : 2 608 950 €. Ce chapitre comprend la réalisation de travaux. Les principaux postes de dépenses sont constitués par :

- Les bâtiments communaux, 1 498 950 €. Ces travaux sont essentiellement constitués par la poursuite des remises à niveau des installations de chauffage, des mises en conformité des ascenseurs (366 000 € pour ces postes) ; les travaux dans les restaurants scolaires 200 000 € ; d'importants travaux à l'école élémentaire Charles Digeon : réfection des classes, isolation de la façade 310 000 € ; l'aménagement de l'hôtel de ville pour permettre un meilleur accueil des personnes handicapées, 200 000 € ; sont également poursuivis les travaux d'entretien des différents bâtiments communaux.

- Les travaux sur voirie représentent un montant de 950 000 €. Les interventions prévues pour l'année 2011 seront situées sur les chaussées rue de Verdun, rue de Bérulle, les trottoirs rue Mongenot et la création d'abaissés de trottoir. L'ensemble de ces éléments représentent 660 K€. Dans la continuité des efforts entrepris ces dernières années, les travaux sur l'éclairage public seront poursuivis par la suppression des mâts boules au profit de nouveaux candélabres plus performants pour un montant de 260 000 €.

Les travaux divers : 120 000 €, essentiellement constitués par la réfection complète du plateau et du traçage du stade des minimes.

Les recettes pour un montant de 6 539 076,12 €. Elles sont essentiellement constituées par :

Les produits de cession d'immobilisation : 3 448 000 €. Dans le courant de l'année 2011 se réaliseront des ventes de biens immobiliers. Les recettes sont basées sur les estimations du service des domaines. Ces ventes, pour partie, ont déjà fait l'objet d'inscriptions budgétaires les années passées. Toutefois, celles-ci n'ayant pas abouti, elles sont à nouveau inscrites au budget 2011. Il n'y a pas vraiment d'innovation. Les neuf appartements situés 2 rue l'Abbé Pourchard, 2 100 000 €, l'ancien centre de soins 3 place Charles Digeon 383 000 €, seront vendus courant mars par adjudication. Les locaux 25 rue du Cdt Mouchotte, 805 000 €, seront vendus dans le premier semestre 2011, également par adjudication. Enfin, dans les cessions se trouve également la vente d'un logement situé au 67 avenue Sainte Marie.

Opérations d'ordres de transferts entre sections, il s'agit de dotations pour un meilleur amortissement. Dotations fonds divers et réserves 1 498 430 €. Elles sont constituées par le versement du FCTVA pour 740 000 €. Vous vous savez que nous récupérons désormais la TVA avec un an d'écart, c'étaient deux auparavant. Versements pour dépassement du PLD 131 431 €.

Subventions d'investissement reçues : 309 528 €. Ces recettes sont constituées par le versement de subventions d'investissement qui viennent soutenir les travaux qui seront réalisés dans le courant de l'année 2011 : Les réserves parlementaires pour les systèmes incendie et la rénovation des restaurants scolaires, la subvention versée par le FIPD pour le développement de la vidéosurveillance et enfin les aides versées par le FIPHFP pour le développement des activités à destination des personnes handicapées.

Les emprunts et dettes : 1200 €. Il s'agit des sommes constituées par le versement de cautions lors de locations dans les résidences qui appartiennent à la ville.

Il convient de noter que le budget 2011 est construit sans avoir eu recours à un emprunt supplémentaire. Nous remboursons mais nous n'empruntons pas cette année. Les données 2009 présentent un encours de la dette de 950 € par habitant, contre un encours de 1082 € pour les communes de même strate. La volonté de ne pas recourir de manière complémentaire à l'emprunt va permettre de diminuer cet encours. Ces nouvelles marges de manœuvre seront des leviers complémentaires lors du lancement de projets structurants dans les années à venir : centre technique municipal, conservatoire, réhabilitation de l'avenue du Général de Gaulle.

Le budget primitif 2011 peut se résumer comme suit :

- Section de Fonctionnement :

recettes : 37 698 085 €

dépenses : 37 698 085 €

- Section d'Investissement :

recettes : 6 539 067,12 €

dépenses : 6 539 067,12 €

M. BEAUDOUIN : Merci monsieur l'Adjoint aux Finances de cette longue présentation, mais ô combien importante parce que détaillée. Elle permet à tout un chacun de comprendre la structure du budget primitif 2011. Je vais donc passer la parole aux conseillers municipaux ou adjoints qui la demandent.

M. GREAU : Monsieur le Maire, chers collègues, une observation liminaire. Monsieur l'Adjoint nous disait, dès le début de son exposé, que ce budget était bâti sur des incertitudes. Nous avons, et j'en suis même persuadé, jusqu'au 30 avril pour l'adopter. Je souhaiterais poser une question devant notre assemblée. Le conseil a déjà été reporté aux vues des incertitudes. Je ne comprends pas l'urgence qu'il y a, alors que nous sommes toujours dans des incertitudes, à adopter un budget qui devra de toute façon faire l'objet d'avenants et de modifications en fonction des dotations qui nous seront réellement affectées.

M. MONTAGNON : Vous savez que, normalement dans les objectifs que nous nous étions fixés, nous souhaitions voter le budget de plus en plus tôt dans l'année. Il était prévu que le conseil de ce soir ait lieu le 4 février. Il est vrai que les incertitudes particulières de cette année nous ont conduits à décaler le vote de ce budget. Nous considérons que nous ne pouvions pas attendre le 30 avril pour communiquer le budget à nos services, qui ont besoin de travailler pour faire fonctionner la ville, pour investir, si nous voulons qu'il soit effectivement réalisé. Nous prenons un certain nombre de risques mais nous les limitons tout de même. Je crois que tous les efforts qui ont été faits sur le plan de la gestion ces dernières années nous permettent justement de voter ce budget dans des conditions qui nous semblent acceptables. Je vous signale que certaines villes ont voté leur budget en décembre. Ce n'est pas si extraordinaire. Je peux vous dire que nous continuerons cet effort pour faire que le budget soit voté le plus tôt possible dans l'année, de façon à ce que nos services puissent travailler dans de bonnes conditions. Fin avril, c'est déjà le tiers de l'année. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. Dans une entreprise, je ne saurais pas comment faire pour attendre que le budget soit voté à la fin du mois d'avril. Encore une fois, nous avons fait un effort supplémentaire. Nous gagnons presque un mois par rapport à ce qui se passait antérieurement. Il y a effectivement des incertitudes que nous avons essayé de limiter au maximum. Je peux vous dire que même à la fin avril, certains éléments ne seront pas connus. Les opérations seront lancées et la gestion de la collectivité se fera dans de bonnes conditions. Ce ne sera pas forcément le cas si nous votons le budget fin avril.

M. BEAUDOUIN : Merci. Comme vous l'avez dit, nous aurons des décisions modificatives, dans un sens ou dans l'autre, qui permettront d'ajuster ce budget, comme nous le faisons d'ailleurs chaque année.

Mme ARTHUR : Merci Monsieur le Maire. Mon intervention ne sera pas très longue. Je m'étais déjà exprimée lors du débat d'orientations budgétaires et mes remarques restent valables. Je voulais juste commencer par une information que nous n'avions pas eue et sur laquelle nous n'avons pas débattu en commission finances. J'ai eu en main la note d'évaluation donnée à Saint-Mandé par une agence indépendante d'évaluation des collectivités locales. Elle a évalué les finances de 38 communes dans le Val-de-Marne. Saint-Mandé est parmi les cinq communes qui n'ont pas la moyenne. Elle est assez mal classée alors que la plupart des communes ont une note au moins égale à 16 ou comprise entre 13 et 16. Saint-Mandé est notée entre 8 et 10. Il n'y a que cinq communes dans ce cas, les autres étant Gentilly et Orly, qui ont des problèmes bien particuliers, Villiers sur Marne et Saint-Maur des Fossés. J'ai aussi lu votre réponse, Monsieur le Maire, au magazine Challenges qui a

publié le résultat de cette enquête. J'aurais aimé savoir pourquoi nous n'avons jamais eu connaissance de cela. La note chiffrée est confidentielle, elle est probablement communiquée au Maire. En tant que conseillers municipaux, nous aurions peut-être pu l'avoir. C'était intéressant. Il y a cinq critères sur lesquels se fondait l'évaluation de l'agence. Il n'y a pas de détail de note par critère. Ce serait intéressant, pour nous conseillers, d'avoir la communication de ce rapport. Nous disons toujours que Saint-Mandé est bien géré. Je m'aperçois que la méthode Coué a ses limites puisqu'une agence indépendante note très mal notre ville. J'aimerais avoir le rapport pour savoir ce qu'il en est, même si je comprends qu'il n'est pas rendu public.

Pour en revenir au vote du budget, j'avais fait un ensemble de remarques lors du débat d'orientations budgétaires je ne reviendrai donc pas dessus. Comme nous avons quelques chiffres, je voudrais juste faire quelques remarques concernant le fonctionnement et les dépenses. La présentation que vous avez faite, M. MONTAGNON, était très intéressante. Par rapport aux fluides, vous avez fait un focus particulier sur l'augmentation des fluides, non seulement en coût mais aussi en volumes. On s'aperçoit qu'une augmentation de 8,24% de la consommation va à l'encontre du discours que votre majorité développe depuis deux ou trois ans sur le développement durable et sur la réduction de consommation de chauffage, d'eau, de gaz et d'électricité. Nous voyons que cela augmente, et je trouve cela de bon aloi. Effectivement, il y a une économie pour l'éclairage public, mais celle-ci est très légère compte-tenu de la consommation globale des bâtiments communaux. Je pense que ce serait bien de l'appliquer à tous. Quand des bâtiments neufs ont été construits, je pense à l'école Germaine Tillon, à la maison de la famille, je crois que nous n'avons pas fait les investissements nécessaires pour économiser l'énergie de façon conséquente en termes de chauffage, d'isolation, d'énergies alternatives bien que je sais qu'il y a des panneaux solaires qui ont été installés. Ce n'est apparemment pas suffisant. C'est quand même une augmentation importante (8,24%) alors que les recettes n'augmentent pas.

Pour terminer, vous disiez, s'agissant des recettes de fonctionnement, que 50% reposent sur les ménages. Je dirais que c'est beaucoup plus. Quand on additionne la dotation globale de fonctionnement, les autres impôts, la taxe sur les ordures ménagères, les redevances, tout cela ce sont les ménages. C'est une présentation comptable, mais nous savons très bien que la cotisation des entreprises est très faible dans les recettes de Saint-Mandé et que tout repose sur les ménages si nous cumulons tous les impôts. Je crois en être arrivé au chiffre de 88 ou 90 % des recettes de la ville qui reposent sur les ménages. Il n'y a pas suffisamment d'entreprises à Saint Mandé. Nous en connaissons les causes puisque le prix mètre carré est beaucoup trop élevé pour les attirer. Vous dites en investissement qu'il n'y a pas de recours à l'emprunt cette année. Je dirais : « Heureusement ! » puisqu'il n'y a pas de nouvel investissement. Le programme d'investissement est assez léger et minimaliste.

Voilà les quelques remarques que je souhaitais faire sur ce budget prévisionnel 2011. Ma collègue Geneviève TOUATI va bien évidemment compléter. Merci.

Mme TOUATI : Je compléterai juste par quelques observations qui vont dans le même sens. Si nous avons un budget aussi serré, il faut quand même noter que c'est dû en partie (et ce n'est pourtant pas dit comme tel dans le rapport très détaillé qui nous est fourni) au désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités locales. Vous avez évalué à 1,73 % la baisse possible de la dotation de fonctionnement. En contrepartie, il faut bien trouver de l'argent ailleurs. Ce sont bien les ménages qui vont payer. Vous envisagez une hausse de la fiscalité locale de 2,5 % qui, ne fait que s'accumuler aux autres hausses que nous allons supporter. Certes, elles s'inscrivent dans d'autres chapitres, mais au total sur une année, ce sera un poids financier plus conséquent.

En matière d'investissement et en relisant le rapport après la commission des finances, on reporte en 2011 des dépenses effectuées en 2010 qui concernent, entre autres, des études qui étaient importantes pour la ville. Je cite : « Optimisation de la consommation électrique », « Etudes Thermiques », « Aménagement de l'avenue du général de Gaulle ». Certes, nous avons moins dépensé en 2010 et nous n'allons pas recourir à l'emprunt en 2011. Il reste que cela concernait des dépenses vraiment utiles et, pour certaines, susceptibles de générer des économies futures. En ce qui concerne l'investissement, je reviendrai sur un problème crucial à Saint-Mandé qui est le logement. Certes, vous notez en dépenses 440 000 € au titre de la surcharge foncière acquittée par la ville. Il y a une chose que je n'ai pas bien compris et que j'aurais dû poser à la commission finances. Vous allez peut-être pouvoir me répondre. « Versement de surcharges foncières, la commune continuera son implication dans le projet d'implantation de logements sur le site de l'IGN ». Cette question de surcharge foncière n'avait pas déjà été vue ?

Dans le même temps, d'accord nous ne payons plus que 100 € d'indemnités de loi SRU et il n'y a pas de recours à emprunt dans la section investissement, mais que ferons-nous l'année prochaine ? Nous ne ferons rien du tout. Elle est alimentée au titre de recettes pour 2 100 000 € (évaluation domaine) de vente des neuf appartements de la rue Abbé Pouchard. Nous persistons à dire que ce n'est pas normal dans une collectivité comme Saint-Mandé, qui se fait épingler dans toutes les enquêtes, quels que soient les journaux et la couleur

politique, relatifs à l'Île de France en matière de logement social. Nous étions propriétaires de ces neuf logements. Il fallait les garder tels qu'ils étaient et en faire des logements sociaux. Que ferons-nous l'an prochain ? Qu'allons-nous vendre pour faire quelque chose à Saint-Mandé ? Il y a quand même un léger souci.

M. BEAUDOUIN : Merci Madame ARTHUR. Monsieur MAHEROU a finalement souhaité prendre la parole, je vous en prie.

M. MAHEROU : Merci Monsieur le Maire. Je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui a été dit. Sans polémique, concernant les fluides je pense qu'il n'y a pas eu des augmentations mais des économies. Je me suis renseigné. 2007 était une année sans rigueur hivernale. C'était - 25 dans la moyenne en-dessous. Même avec la maison de la famille, je crois que cela a augmenté de 15%, je pense que nous avons fait des économies. Pour une fois que je peux le dire, j'en profite !

Madame ARTHUR, je n'ai pas été saisi de l'enquête parue dans Challenges. C'est le journaliste du Parisien qui m'en a parlé. J'ai été voir sur le site et j'ai effectivement constaté que nous n'étions pas bien classés, si on prend les critères qui ont été choisis. Si on prend les critères de « service », je vous rappelle que nous avons trois +, ce qui prouvait que nous étions dans la bonne moyenne. Maintenant, j'ai aussi regardé le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, c'est-à-dire l'impôt demandé à chacun dans les cinq ou six villes, je vous fais remarquer que nous étions parmi les plus bas en matière d'imposition des ménages dont vous parliez à l'instant. Si ce critère avait été retenu par cette association indépendante, c'est évident que nous serions remontés dans le classement. Comme c'est l'année où nous avons rééquilibré notre budget et qu'il y avait eu le critère de la hausse d'impôts, par définition nous n'étions pas bien placés. Ceci dit, j'ai répondu ce que j'avais à répondre, je n'y ai pas plus apporté d'importance que cela. Je ne peux pas vous le communiquer, chère madame, parce que je ne l'ai pas reçu.

M. MONTAGNON : Nous allons faire le calcul et nous allons reprendre les ratios sur l'année 2010. Je pense que le résultat sera sensiblement différent. Ils se sont focalisés sur une année. Nous avons un retard énorme au niveau de notre imposition. Si on prend l'exemple d'une année, cela nous mettait un peu en porte à faux. Nos problèmes de financement, nous les connaissons, la structure de la ville nous la connaissons, les contraintes de la ville nous les connaissons. Je crois que cela devait nous conduire à revenir vers eux pour payer des honoraires afin qu'ils continuent à analyser.

M. BEAUDOUIN : Si nous voulions avoir l'analyse, il fallait la payer !

Mme ARTHUR : A propos de l'année, ils ont pris 2009 comme référence. Ce n'est pas complètement illogique. Ils ont fait leur compte-rendu en 2010, il fallait que le compte administratif 2009 soit voté. Ils ont pris les chiffres les plus récents. Ils ont fait leur enquête au deuxième semestre 2010. Ils ont pris le compte administratif 2009. On ne peut pas leur reprocher cela.

M. MONTAGNON : Je dis simplement que cela n'a aucun effet dynamique. Vous savez très bien que nous sommes en retrait par rapport à la pression fiscale d'autres villes. Là, on prend ponctuellement un élément. Je pense qu'il aurait été intéressant qu'ils intègrent les coefficients de mobilisation et les taux. Cela aurait été un élément intéressant qu'ils n'ont absolument pas intégré. Ils ont pris des éléments, qui ne sont pas contestables, mais font une lecture tout à fait partielle de la situation.

M. BEAUDOUIN : Ils changeront peut-être les critères. Sur l'énergie, Madame TOUATI, vous avez constaté que petit à petit nous entrons dans une période où nous allons pouvoir, hors prix d'augmentation des matières premières, continuer à faire des économies. Je rappelle que le nouveau dispositif de la place Charles Digeon permet une économie de 10875 kW / heure soit environ 2,8 tonnes d'équivalent pétrole, 576 kilos de CO2 en moins rejetés dans l'atmosphère. Naturellement, nous allons continuer. Ce que je voudrais vous dire c'est que nous allons voter un budget qui va être équilibré et qui permet à tous les saints mandéens qui reçoivent un service de la ville de Saint-Mandé de l'avoir comme l'année dernière, sans diminution au même niveau. Cela prouve qu'avec moins de recettes, en particulier celles de l'Etat, en faisant une bonne gestion nous avons relevé le challenge. Cela témoigne que lorsqu'on est rigoureux et attentif à la recherche d'économies on peut fonctionner avec moins de recettes, même de l'Etat et dans une cohérence nationale. Cela prouve que l'Etat incite les communes à être attentives à l'argent public qui est devenu rare. Je trouve cela plutôt positif et laissez-moi vous dire que je m'en réjouis.

Nous avons discuté longuement il y a un mois sur les orientations budgétaires. Commençons par les services. Nous sommes attentifs à ce que des études soient maintenant engagées pour le centre technique municipal, ô combien important pour le personnel (espaces verts, voirie) qui mérite de meilleures conditions de travail ; nous allons lancer l'étude de l'avenue du Général de Gaulle ; nous continuons les mécaniques sur les différentes économies nécessaires autour de l'énergie ; nous lançons cette année la première phase des travaux

concernant les panneaux photovoltaïques sur l'école Charles Digeon avec le SIPPEREC ; nous rénovons le restaurant scolaire, en faisant en même temps des économies et en présentant un projet de haute qualité. Nous assurons la continuité des services dans les écoles : les prestations, les maisons pour tous, les centres de loisirs... en réservant des places, et nous continuerons à le faire, dans les crèches associatives et inter-entreprises permettant un nouveau mode de gestion. Tout ça est plutôt positif et nous permet au fur et à mesure de répondre à des besoins toujours croissants. Nous assurons dans ce budget l'ensemble des prestations. Nous allons investir dans la réhabilitation du Stade des Minimes, pour que les sportifs et tous nos scolaires puissent faire du sport dans de meilleures conditions.

Tout cela témoigne d'une prudence et d'une rigueur : les temps changent beaucoup et très vite. Il était de notre devoir d'être attentifs. On peut toujours investir, mais on a le temps d'étaler. On a rétabli l'autofinancement ; les recettes fiscales sur le plan des PLD (plafond légal de densité) augmentent. Il vaut mieux se positionner dans cette optique et avoir un planning qui nous permette de nous engager sereinement dans cette voie.

Nous avons, je crois, un budget positif. Je me réjouis que nous le votions aujourd'hui. Monsieur GREAU, je comprends votre observation. Elle est légitime et c'est un parfait raisonnement. Mais nous avons souhaité que les services puissent engager tout de suite les procédures qui sont toujours très longues (marchés publics). Nous n'avons pas des services exponentiels en terme de masse salariale. On rectifiera selon les chiffres qui tomberont début mai, car cela a été dit par le Ministre des finances la semaine dernière, ce sera début mai et non le 30 avril. Cela nous permet d'avancer et d'appliquer dès demain matin, après le vote, les actions inscrites de ce budget.

Je voudrais remercier Guy MONTAGNON du travail effectué avec l'ensemble des adjoints et le concours de l'administration. Je pense aussi à l'informatisation de la ville : des prestations nouvelles vont bientôt être présentées aux citoyens de Saint-Mandé. Nous avons travaillé sur le contrôle des usagers qui utilisent des services sans les payer. Vous vous souvenez de l'article dans le bulletin municipal de septembre : on avait découvert que plus de 500 000 euros étaient dehors. Nous avons fait l'état des lieux avec la recette municipale et les services. Près de 280 000 € sont déjà rentrés. Nous avons mis un système en place qui nous permettra d'être beaucoup plus stricts quant au paiement par les usagers des prestations fournies. Surtout dans une ville où on a la chance d'avoir un haut revenu financier par personne. Si des personnes sont en difficulté, je rappelle que nous avons toutes les prestations sociales possibles pour leur venir en aide.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2011 qui peut se résumer comme suit :

- Section de Fonctionnement :

recettes : 37 698 085 €

dépenses : 37 698 085 €

- Section d'Investissement :

recettes : 6 539 067,12 €

dépenses : 6 539 067,12 €

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

2. Fixation des taux 2011 des trois taxes directes locales, de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

M. MEDINA : Conformément aux dispositions légales en vigueur, je vous précise qu'il appartient au conseil municipal de fixer pour 2011 le taux des trois taxes directes locales, soit la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, le taux de la cotisation foncière des entreprises, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, des taux de référence ont été fixés. A partir de ces taux, l'évolution souhaitée pourra être déterminée.

Concernant la taxe d'habitation, le taux de référence correspond à la somme des taux communaux et départementaux, corrigée par un coefficient de 1,034 correspondant au transfert d'une part des frais de gestion de la fiscalité locale, soit 20,47 % (taux de référence 2010).

Concernant la taxe sur le foncier non bâti, le taux de référence correspond au taux communal 2010, corrigé par un coefficient de 1,0485 correspondant au transfert d'une part des frais de gestion de la fiscalité locale, soit 9,74 % (taux de référence 2010).

Concernant la taxe sur le foncier bâti, aucune correction n'est apportée.

Concernant la cotisation foncière des entreprises, le taux de référence correspond à la somme des taux locaux, corrigée par un coefficient de 0,8807 correspondant au transfert d'une part des frais de gestion de la fiscalité locale et à la suppression d'abattements appliqués à l'ensemble des bases de la taxe professionnelle, soit 31,69 % (taux de référence 2010).

Ces nouveaux taux de référence ne sont que des transferts de fiscalité d'une collectivité à une autre. L'application de ces nouveaux taux n'entraîne pas de hausse de fiscalité pour les contribuables.

Mme ARTHUR : Je voudrais intervenir sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Nous voterons contre pour plusieurs raisons : d'abord parce qu'il s'agit d'une augmentation. Trop d'augmentations de la fiscalité reposent déjà sur les ménages. D'autre part, nous souhaitons que cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse. Pour la faire baisser, il faut produire moins de déchets. C'est une question de tonnage. Le SYCTOM a l'intention d'augmenter ses taux de 2 %. Pourquoi ? Parce qu'il faut payer la construction de ce nouvel incinérateur, qui est beaucoup trop important pour absorber tous les déchets (surcapacité), selon toutes les études. On ne fait pas assez de place à la réutilisation, au recyclage. Il n'est pas tenu compte non plus des autres usines d'incinération d'ordures ménagères utilisées par des communes telles que Créteil et Rungis. Au SYCTOM, il n'y a aucune politique de réduction des déchets à la source. Pour avoir moins d'ordures, il faut recycler et en produire moins. C'est un outil qui tourne pour lui-même. L'augmentation de cette taxe n'est pas une solution. Nous souhaitons qu'elle soit réduite et qu'une véritable politique de réduction des déchets soit menée.

M. BEAUDOUIN : Nous ne sommes pas en charge de la gestion du SYCTOM. Nous y participons certes, puisque que nous y adhérons. Nous sommes très attachés au tri sélectif. Nous allons renforcer nos capacités à partir du mois de septembre, avec le nouveau marché. Nous allons faire des campagnes de communication auxquelles tout le monde participera et essayer de mettre en place de nouveaux systèmes vis-à-vis des commerçants (en plus des éco-défis).

Néanmoins, il faut bien remplacer cette usine. Quand j'étais conseiller général, nous avons déjà choisi la reconstruction de cette usine. Elle a été reportée de dix ans. A l'époque, on m'avait dit qu'elle serait caduque en 2002. Elle a tenu neuf ans de plus.

Mme CROCHETON : Je voudrais rappeler quelques chiffres que j'avais donnés dans la note que je vous avais distribuée en septembre. En premier lieu, je voudrais vous indiquer qu'une hausse de la population de 10 % est attendue d'ici 2040 sur le territoire de l'Ile-de-France. Actuellement, 300 000 tonnes de déchets sont enfouis en grande couronne faute de capacités de traitement suffisantes sur le territoire du SYCTOM (85 communes, dont Paris).

Concernant le projet du centre d'Ivry, il y a eu un vote de principe de poursuite du projet, suite au débat public qui a eu lieu fin 2009. Un principe de modularité a été introduit. Le projet tient compte de la diminution de 20 % de capacités de traitement sur la future usine et d'une diminution de 50 % de la capacité d'incinération (500 000 tonnes de déchets en moins). Il devrait tripler ses capacités de tri sélectif par rapport à 2001. Le projet, qui a été voté à l'unanimité au niveau du SYCTOM (toutes tendances politiques confondues), est un travail engagé

depuis sept ans. La prochaine étape sera le lancement du dialogue compétitif, au mois de juin. Ce projet a essayé de faire converger de nombreuses divergences.

Le Conseil Municipal approuve la fixation des taux 2011 des trois taxes directes locales, de la cotisation foncière des entreprises et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme suit :

	Taux de référence 2010	Évolution	Taux 2011
Taxe d'habitation	20,47 %	+2.5%	20,98 %
Foncier bâti	16,63 %	+2.5%	17,05 %
Foncier non bâti	9,74 %	+2.5%	9,98 %
Cotisation foncière des entreprises	31,69 %	+2.5%	32,48 %

De plus, le Conseil Municipal fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 4,12% sur l'ensemble du territoire de Saint-Mandé, afin que son produit corresponde au coût du service d'élimination des déchets ménagers.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, Michel MAHEROU.

3. Vote du budget primitif assainissement 2011

M. MONTAGNON : Dans le courant de l'année 2010, des travaux d'envergure ont été initiés sur les réseaux d'assainissement. Les réserves financières dégagées ces dernières années permettaient de financer en partie ces travaux. De plus, l'agence de l'eau participe à ce programme par le biais de subventions et de prêts à taux zéro.

Comme chaque année, les dépenses de la section d'exploitation sont limitées et concernent en premier lieu les frais relatifs au fonctionnement du service de l'assainissement :

- Consommation d'eau : 16 300 €
- Entretien annuel du réseau, curage et rinçage des ovoïdes : 34 000 €

En second lieu, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : 126 687,07 €, qui permettent de financer en partie les travaux.

Le montant des dotations aux amortissements des immobilisations s'élève pour cet exercice à 82 627,93 €.

L'ensemble des dépenses est exclusivement financé par le produit de la redevance d'assainissement : 266 765 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, les recettes d'investissement sont constituées des amortissements des immobilisations (82 627,93 €), de l'autofinancement complémentaire qui provient de la section de fonctionnement (126 687,07 €). De plus, les subventions de l'agence de l'eau ainsi que le prêt à taux zéro, alimentent les recettes.

Les dépenses d'investissement concernent les travaux de construction (340 339 €). Les travaux se dérouleront dans les rues suivantes : rue Faidherbe, chaussée de l'Etang, rue Renault, rue Jeanne d'Arc, rue Guynemer, rue Cailletet, avenue Gambetta.

Le conseil municipal approuve le budget primitif assainissement 2011, qui peut se résumer comme suit :

- Section d'exploitation

Dépenses : 266 765 €

Recettes : 266 765 €

- Section d'investissement

Dépenses : 343 055 €

Recettes : 343 055 €

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU, M. Michel MAHEROU.

4. Fixation de la redevance assainissement 2011

M. WEIL : Depuis l'an passé des travaux ont été entrepris sur le réseau communal. La constitution de réserves financières ces dernières années permet de ne pas augmenter le taux de la redevance assainissement pour 2011. Néanmoins, une baisse des recettes est attendue compte tenu de la diminution des volumes d'eau traités. Il vous est donc proposé de maintenir le taux de la redevance assainissement à 0,21 €/m³ pour l'année 2011.

Le conseil municipal fixe, à l'unanimité, le taux de la redevance assainissement pour l'année 2011 à 0,21 €/m³, taux identique à 2010.

5. Recensement des marchés conclus en 2010 conformément à l'article 133 du Code des marchés publics

Mme CROCHETON : L'article 133 du Code des marchés publics, pris en application de l'arrêté du 10 mars 2009 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2007, stipule que le pouvoir adjudicateur publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires, que cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie. Elle indique de manière séparée les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Le Conseil Municipal prend acte du recensement des marchés conclus en 2010.

6. Bilan des acquisitions et cessions du patrimoine

M. MEDINA : Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal, en application des dispositions des articles L2411-1 à L2411-19 du code général des collectivités territoriales. Ce bilan est annexé aux comptes administratifs de la commune.

Bilan des acquisitions de biens immobiliers en 2010

18 bis, chaussée de l'Etang à Saint-Mandé ; montant : 906 000 € HT ; nom du vendeur : CPAM.

30, rue Allard à Saint-Mandé ; montant : 170 000 € HT ; nom du vendeur : Monsieur SURDEJ.

Bilan des cessions de biens immobiliers en 2010 :

30, rue Allard à Saint-Mandé ; montant : 170 € H T ; nom de l'acheteur : Habitat & Humanisme.

M. BEAUDOUIN : C'est la convention que nous avons passée il y a deux ans et qui consiste à trouver des logements dont le prix du m2 est à moins de 4 000€ et à les transmettre à Habitat & Humanisme pour les transformer en logements sociaux (il faut donc vérifier qu'ils sont bien inscrits dans la loi SRU).

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions du patrimoine.

7. Cession des lots sis 19-25 rue du Commandant René Mouchotte

M. EROUKHMANOFF : Par délibération du 22 mars 2010, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la cession des lots de copropriété sis 19-25 rue du Commandant Mouchotte. Lors des dernières estimations du service de France Domaine, les surfaces constitutives des locaux diffèrent. Nous avons donc de nouveau saisi le service des domaines afin que l'estimation soit réactualisée et affinée. L'estimation du service des domaines en date du 2 mars 2011 fait ressortir que l'immeuble totalise une superficie de 1 685,84 m2 répartis comme suit :

596,37 m2 en sous-sols

992,48 m2 en rez-de-chaussée

96,99 m2 en mezzanine

Cette nouvelle estimation évalue les lots de copropriété sis 19-25 rue du Commandant René Mouchotte à un montant de 763 000 €. Afin de prendre en compte cette nouvelle estimation, il convient de re-délibérer.

M. MAHEROU : Il est dit « lors des dernières estimations du service de France Domaine, les surfaces constitutives des locaux diffèrent. Nous avons donc de nouveau saisi le service des domaines afin que l'estimation soit réactualisée et affinée ». Si je comprends bien, France Domaine est là pour les m2 et non pour les euros... Ils estiment en euros, mais ce n'est pas eux qui estiment la surface. Il y a une erreur quelque part.

M. EROUKHMANOFF : Ce n'est pas le même tarif en fonction des emplacements (rez-de-chaussée, sous-sol...). Le m2 en sous-sol n'est pas du même ordre.

M. BEAUDOUIN : Il y avait des cuves à vin dans cette parcelle. Elles n'avaient pas été prises en compte dans le précédent calcul du géomètre. Nous avons donc été obligés de refaire les calculs. La personne de France Domaine a jugé qu'il fallait aussi faire payer les m2 de ces cuves à vin. C'est la raison pour laquelle nous avons cette légère différence. L'estimation ayant été actualisée par rapport au nouveau coût du foncier à Saint-Mandé, elle a légèrement bougé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la cession des lots de copropriété sis 19-25 rue du Commandant Mouchotte à Saint-Mandé.

8. Attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros au profit du Comité Français de Cartographie

Mme TRIMBACH : La conférence cartographique internationale se tiendra à Paris du 3 au 8 juillet prochain, sous l'égide de l'Association Cartographique Internationale, au sein de laquelle le Comité Français de Cartographie représente la France. Ce Comité organise activement la manifestation. Un appel à communication, qui a connu un vif succès, laisse augurer une forte participation lors du congrès de juillet prochain.

Cependant, d'un point de vue financier, afin de compléter l'équilibre du budget de la manifestation, le Comité a fait appel au ministère de la culture et de la communication, à la ville de Paris et à la région Ile-de-France. Pour les dossiers d'Ile-de-France, dossiers appel à manifestation scientifique, la région est sensible à la diversité des soutiens financiers obtenus, afin de ne pas être le seul contributeur de l'opération. C'est pourquoi la CFC a sollicité auprès de la mairie de Saint-Mandé l'attribution d'une subvention exceptionnelle, dont le montant est fixé à 4 000 €. Dans le cadre de cette conférence, Saint-Mandé accueillera notamment les réunions de travail pré-conférence et une exposition de créations artistiques inspirées par la cartographie, à l'hôtel de ville.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000 € au Comité Français de Cartographie.

9. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention à passer entre la Ville de Saint-Mandé et la Préfecture du Val de Marne relative à l'application « ACTES » (transmission des actes au contrôle de légalité)

M. BEAUDOUIN : Le 2 mars 2007, le conseil municipal autorisait le Maire à signer la convention à passer dans le cadre du programme de dématérialisation du contrôle de légalité initié par le ministère de l'intérieur, particulièrement par le décret 2005-324 du 7 avril 2005, puis en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004.

La ville de Saint-Mandé a donc mis en place la transmission par voie électronique de tous les actes soumis au contrôle de légalité.

Cependant, le tiers de confidentialité avec qui nous avons conventionné cesse pour des raisons économiques son activité « ACTES ». Afin de permettre au service administratif de continuer d'effectuer cette transmission, il est nécessaire de choisir un nouveau fournisseur d'accès homologué par le ministère, et de contractualiser cette décision par la signature d'une convention entre la ville de Saint-Mandé et l'État.

Le conseil municipal autorise M. le Maire, à l'unanimité, à signer la convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et la Préfecture du Val de Marne, relative à l'application « ACTES ».

10. Autorisation donnée à M. le Maire de demander à Monsieur le Préfet du Val de Marne de prononcer la cessibilité des immeubles situés sis 85 avenue du Général de Gaulle / 13 rue Brière de Boismont, à Saint-Mandé, appartenant à Monsieur JACQUEMIN

M. ASSOULINE : L'ensemble immobilier sis 13 rue Brière de Boismont et 85 avenue du Général de Gaulle, appartenant à Monsieur Jean JACQUEMIN et contenant 26 logements dont seuls trois sont occupés, fait l'objet depuis 2007 de négociations, infructueuses à ce jour, entre la ville et le propriétaire en vue de leur acquisition par un bailleur social.

Par délibération du conseil municipal en date du 26 janvier 2010, la municipalité a décidé d'engager la procédure d'expropriation de ce bien par voie de déclaration d'utilité publique, et de solliciter l'ouverture de l'enquête publique préalable à la DUP pour permettre d'augmenter l'offre locative de la ville. Les enquêtes publiques et parcellaires préalables à la déclaration d'utilité publique du projet d'acquisition de ces biens ont eu lieu du 4 octobre au 5 novembre 2010. Le commissaire enquêteur a transmis ses conclusions, assorties d'un avis favorable concernant l'utilité publique du projet, au préfet du Val-de-Marne début décembre 2010. La commune a déclaré d'utilité publique ce projet d'acquisition. Un arrêté de déclaration d'utilité publique a été pris par Monsieur le Préfet du Val-de-Marne le 24 janvier 2011. A la réception de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, il convient de délibérer à nouveau afin de demander l'arrêté de cessibilité qui permettra à la commune de demander au juge judiciaire l'expropriation de ces biens.

M. BEAUDOUIN : Logiquement, nous ne devrions pas utiliser cette procédure puisque la vente est entre les mains de nos notaires. Mais je préfère que nous continuions à assurer point par point la procédure juridique, de telle façon qu'il n'y ait pas de recours et que nous puissions, s'il le faut, aller au bout de la démarche.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à demander au Préfet du Val de Marne de prononcer la cessibilité des immeubles situés sis 85 avenue du Général de Gaulle / 13 rue Brière de Boismont, à Saint-Mandé, appartenant à Monsieur JACQUEMIN.

11. Adhésion des communes de Courtry, Villepinte, Morangis, Grigny et Grosly à la compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC

Lors de ses séances du 14 octobre et du 14 décembre 2010, le Comité syndical du SIPPAREC a approuvé l'adhésion des communes de Courtry, Villepinte, Morangis, Grigny et Grosly à la compétence optionnelle « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC.

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des communes adhérentes qui doivent délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification (3 janvier 2011).

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'adhésion des communes de Courtry, Villepinte, Morangis, Grigny et Grosly à la compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC.

12. Adhésion de la communauté d'agglomération Est-Ensemble au SEDIF

Mme FOUGEROLE : Le SEDIF a accepté l'adhésion de la commune d'agglomération Est-Ensemble par la délibération n°2010-46 en date du 16 décembre 2010. Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette délibération doit faire l'objet d'une consultation des conseils municipaux des communes adhérentes, qui doivent délibérer dans un délai de trois mois à compter de la notification du 4 janvier 2011.

Mme ARTHUR : Une fois n'est pas coutume, le groupe des Verts va voter contre l'adhésion au SEDIF de la communauté Est-Ensemble. Il faut resituer cette adhésion dans un contexte difficile et très partagé par les élus de cette communauté d'agglomération. Il n'y a aucune possibilité pour les communes adhérentes du SEDIF d'en sortir avant la fin du contrat de délégation de service public à VEOLIA. Elles en ont pris pour douze ans et ne peuvent pas en sortir avant. C'est d'ailleurs ce que leur a dit le président du SEDIF. Beaucoup ont protesté. Nous trouvons que c'est une clause léonine. Il y a aussi beaucoup d'élus qui souhaitent le retour en régie publique du service de l'eau et sont contre la délégation à VEOLIA. Ils voteront contre. Je profite d'avoir la parole pour vous inciter à regarder la prochaine diffusion sur Arte, du film « *water makes money* ». Il montre les façons de faire de SUEZ et VEOLIA en France et à l'étranger et le problème du marché de l'eau dans le monde. C'est extrêmement instructif.

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion au SEDIF de la Communauté d'Agglomération Est-Ensemble.

31 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL, Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, M. Michel MAHEROU.

2 contre : Mme Brigitte ARTHUR, M. David GREAU.

13. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention d'occupation du domaine public routier de manière permanente pour la durée du contrat pour les ouvrages de distribution d'eau potable à passer entre la Ville de Saint-Mandé et le SEDIF

Retiré de l'ordre du jour

14. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention entre le Conseil Général du Val de Marne et la Ville de Saint-Mandé pour la mutualisation d'infrastructures de communications électroniques de très haut débit

M. LETIER : Le déploiement sur l'ensemble du département des technologies numériques constitue un enjeu majeur, tant pour le développement économique que pour la modernisation de l'éducation et la facilitation de la vie quotidienne. Le Conseil Général du Val-de-Marne a décidé de s'engager dans l'aménagement numérique de son territoire en favorisant le très haut débit. Pour ce faire, une autorisation de programme de 30 millions d'euros a été votée en février 2010. Un schéma directeur territorial d'aménagement est en cours d'élaboration. Les études nécessaires à sa réalisation sont en voie d'achèvement. Il s'avère maintenant nécessaire de mettre en place une logique de collaboration entre les collectivités du Val-de-Marne via le partage d'informations et des infrastructures telles que les fourreaux enterrés et les canalisations visitables. C'est dans ce sens que le Conseil Général du Val-de-Marne a proposé à toutes les communes du département de signer une convention de coopération. Cette convention a pour objet la mise à disposition des infrastructures existantes pouvant être utilisées pour la réalisation de réseaux de communications électroniques, ainsi que les informations les concernant (listes de réseaux et plans). Ces informations devront être réactualisées aussi souvent que nécessaire. La présente convention prévoit également la possibilité d'un cofinancement pour la réalisation d'infrastructures de communications électroniques ou tout type d'infrastructures existantes pouvant être utilement mobilisées pour faciliter l'établissement d'un réseau très haut débit.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention entre le Conseil Général du Val de Marne et la Ville de Saint-Mandé pour la mutualisation d'infrastructures de communications électroniques de très haut débit.

15. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat 2011 avec le club d'entreprises Affaires et Convivialité

Mme DUSSUD : La ville de Saint-Mandé a conclu un partenariat avec le club d'entreprises de Saint-Mandé, Affaires et Convivialité, en 2007, afin de renforcer le développement économique sur son territoire à travers la mise en œuvre d'actions destinées à accroître et promouvoir ses atouts. Au regard des résultats positifs obtenus et de la nécessité de poursuivre le travail engagé, il apparaît opportun et utile de prolonger ce partenariat en 2011. Cette convention, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2011, précise les engagements de chacune des parties dans la réalisation d'un certain nombre d'actions économiques à entreprendre sur la commune de Saint-Mandé à destination des entreprises saint mandéennes, à l'exclusion des commerçants et artisans, et ce aux côtés du service municipal du développement économique et de l'emploi. La convention indique également que la ville de Saint-Mandé versera, en contrepartie des missions effectuées par le club Affaires et Convivialité, une subvention annuelle dont le montant est fixé pour l'année 2011 à 15 000 euros.

Mme TOUATI : Je n'ai pas pu assister à cette commission. Première question : pourquoi à l'exclusion des commerçants et artisans ? Cette exclusion existait-elle dans la précédente convention ?

M. BEAUDOUIN : Nous allons poser la question à Madame GOURONNEC.

- Suspension de séance -

Mme GOURONNEC : Les champs d'action ont été séparés. Affaires et Convivialité s'occupe du secteur des entreprises implantées sur Saint-Mandé ou qui veulent s'y implanter et le service Développement Economique s'occupe des commerçants et artisans. Cette distinction s'est faite dès 2010.

M. BEAUDOUIN : Cela n'avait pas été indiqué dans la convention ?

Mme GOURONNEC : Si.

- Reprise de la séance -

M. BEAUDOUIN : C'est la raison pour laquelle nous avons enlevé 5 000 euros, correspondant au domaine des commerçants et artisans.

Je vous rappellerai tout de même que Affaires et Convivialité organise l'animation et la venue de TPE. Ils ont toute la logique des permanences de reprise et de création d'entreprise, des réunions d'information sur l'emploi avec l'ensemble des responsables d'entreprise. Ils ont aussi généré la réunion de préparation du devenir du futur terrain IGN. C'était dans le bulletin municipal. Le préfet était présent pour cette animation. Il y a eu le CAREEP ; le recensement des locaux professionnels ; l'amplification et valorisation des stages dans les entreprises en partenariat avec les collèges Offenbach et Saint-Michel.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat 2011 avec le club d'entreprises Affaires et Convivialité.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale RIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

16. Réactualisation des tarifs des ateliers Musiques Actuelles du service activités musicales

M. CLERC-RENAUD : Il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs des ateliers de Musiques Actuelles du service activités musicales. A compter du 1er septembre 2011, les tarifs des ateliers Musiques Actuelles sont fixés comme suit :

Cours collectif hebdomadaire d'une heure ou cours individuel hebdomadaire de 30 minutes de chant, piano, guitare, batterie, la participation financière est fixée à 247 €/ an.

Cours individuel hebdomadaire individuel d'une heure de chant, piano, guitare, batterie, la participation financière est fixée à 494 €/ an.

Réduction sur les cotisations :

pour les familles de deux personnes : - 15 % pour la deuxième personne

pour les familles de trois personnes : - 30 % pour la troisième personne

La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée soit en un seul versement à l'inscription (encaissement numéraire par carte bleue ou par chèque), soit en trois fois à raison d'un versement à l'inscription et deux versements trimestriels (par prélèvement automatique en janvier et avril, le 15 de chaque mois concerné). La participation des familles sera déposée sur un compte de dépôt de fonds au Trésor public vers la Trésorerie générale de Créteil, au nom de la régie de recettes du Conservatoire Robert Lamoureux. Les recettes seront inscrites aux chapitres et articles correspondant au budget communal.

Mme TOUATI : Une observation sur cette délibération que nous n'approuverons pas : vous avez répondu tout à l'heure, Monsieur le Maire, à propos des dépenses de fonctionnement. Finalement, nous avons moins en

dotations et arrivons à maintenir les mêmes services pour les Saint Mandéens. Ce sont peut-être les mêmes services et les mêmes activités, mais les tarifs augmentent. Il y a 2,5 % d'impôts locaux, mais il faut rajouter l'augmentation sur la taxe d'ordures ménagères, telle ou telle taxe, et aussi l'augmentation de toutes les activités qui sont proposées par la ville. Tout se rajoute. Au final, on ne peut pas dire qu'il n'y aura que 2,5 % d'augmentation d'impôts l'an prochain.

Mme ARTHUR : Cette observation vaut aussi pour la délibération suivante, qui concerne le conservatoire. Lors de la commission Culture, Monsieur MONTAGNON nous a délivré un budget par activité (conservatoire, Musiques Actuelles...). On s'aperçoit que les recettes 2010 (redevances payées par l'usager) ont été très supérieures à ce qui était envisagé par rapport au budget prévisionnel 2010. Beaucoup plus de gens se sont inscrits que ce qui était prévu au départ. Je ne vois pas pourquoi on augmenterait cette année encore les redevances aux usagers alors que les recettes étaient supérieures à ce qui était provisionné.

M. MONTAGNON : Nous avons centralisé les systèmes de la régie l'année dernière. Nous avons rassemblé la régie du Conservatoire et des Musiques Actuelles. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes retrouvés l'année dernière avec une somme beaucoup plus importante (mais beaucoup moins au niveau des Musiques Actuelles puisqu'il n'y en avait plus). C'est un problème d'organisation administrative. Il y a eu une petite augmentation au niveau du Conservatoire, due à un nombre un peu plus important d'élèves, mais cela n'explique pas l'évolution très importante que vous avez pu constater.

Deuxième chose, nous allons devoir refaire un article dans le BMO : pour une contribution de 100 euros d'un Saint-Mandéen, le coût correspondant de la prestation est de 400 euros. Il faut un équilibre raisonnable entre la fiscalité et le paiement de la prestation. Ça paraît logique. Si on ne fait pas régulièrement une petite augmentation, on se retrouve dans des situations qu'on a connu par le passé, à la fois dans les prestations et dans la fiscalité. On préfère faire les choses doucement plutôt que brutalement.

Mme TOUATI : Qu'incluez-vous dans les 400 euros ? Ça me paraît beaucoup. On facture une demi-heure de piano au Conservatoire.

M. MONTAGNON : Nous y mettons les coûts directs, ce que nous pouvons identifier. Mais nous n'y mettons pas l'amortissement des bâtiments, etc. Si on faisait le coût complet de l'opération, on serait encore au-delà. Je pense qu'il faut un juste équilibre entre les choses. Ça ne me paraît pas aberrant. Il est important que les Saint-Mandéens qui ne participent pas au Conservatoire ne soient pas pénalisés encore plus sur la fiscalité. On essaie d'avoir un équilibre le plus logique possible.

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation des tarifs des ateliers musiques actuelles du service activités musicales à compter du 1^{er} septembre 2011.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

17. Réactualisation des tarifs d'inscription au Conservatoire Robert Lamoureux

M. POLITO : Il est nécessaire de procéder à la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux. Ces nouveaux tarifs, applicables à partir du 1^{er} septembre 2011, tiennent compte de l'augmentation du coût de la vie, des nouveaux cursus proposés et des modifications effectuées dans différents cycles. La participation des familles est annuelle et pourra être acquittée soit en un seul versement à l'inscription en septembre, soit en trois fois à raison d'un versement à l'inscription et de deux prélèvements automatiques en janvier et avril, le 15 de chaque mois.

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation des tarifs du Conservatoire Robert Lamoureux à compter du 1^{er} septembre 2011.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

18. Modification des contrats des assistantes maternelles de la crèche familiale

M. DARNAULT : Il vous est proposé de modifier les modalités de fixation de la rémunération des assistantes maternelles afin, d'une part, de prendre en considération l'ancienneté individuelle et, d'autre part, de procéder à une revalorisation qui permettra de reconnaître leur travail et de recruter davantage d'assistantes maternelles.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des contrats des assistantes maternelles de la crèche familiale (rémunération de base mensuelle brute, indemnités, prime annuelle, prime d'ancienneté).

M. BEAUDOUIN : Merci de cette unanimité. On se réjouit de voir ces contrats améliorés. Vous êtes conviés samedi à l'exposition sur les assistantes maternelles dans le hall de la mairie.

19. Modification du tableau des emplois de la Ville

M. ARLETTE : Le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 a créé le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Il est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2010. Il prévoit l'intégration des contrôleurs territoriaux de travaux et des techniciens supérieurs territoriaux dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux. Les nouvelles dispositions réglementaires prévoient les règles de classement et de reprise d'ancienneté et modifient les règles d'avancement.

La modification du tableau des emplois de la Ville correspond aux nominations suite à des promotions, des avancements et des réussites de concours.

Grade concerné	État initial	Modification	Etat final
Contrôleur de travaux en chef	0	0	0
Contrôleur de travaux principal	0	0	0
Contrôleur de travaux	2	-2	0
Technicien supérieur chef	0	0	0
Technicien supérieur principal	0	0	0
Technicien supérieur	1	-1	0

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	+ 1	1

Technicien	0	+ 3	3
------------	---	-----	---

Pour la filière animation :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Animateur	5	+3	8

Pour la filière administrative :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Rédacteur Principal	1	+1	2

Pour la filière médico-sociale :

Grade concerné	Etat initial	Modification	Etat final
Assistant socio-éducatif principal	1	+1	2
Educateur de Jeunes Enfants	11	+2	13

Pour la filière police municipale :

Grade concerné	État initial	Modification	Etat final
Brigadier	4	+1	5

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des emplois de la Ville.

20. Participation des familles et de la Ville aux dépenses du séjour de réussite éducative de juillet 2011

Mme MARGHERI : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires d'été de l'année 2011, afin de répondre au souhait exprimé par les familles saint mandéennes, il convient d'organiser un séjour de réussite éducative pour des enfants saint mandéens du CM1 à la 5ème. Selon les dispositions du Code des marchés publics, le prestataire a été retenu par le biais d'une procédure adaptée. Il vous est proposé un séjour de réussite éducative à Valloire en Savoie durant le mois de juillet 2011, avec le prestataire VELLS. Les conditions du séjour sont définies ci-après :

Coût du séjour 1 025 €/ enfant

Dates : du 4 au 18 juillet

Thème : réussite éducative

Lieu : Valloire

Tarif par tranche (quotient familial)	
Tranche A	205,00 euros
Tranche B	338,25 euros
Tranche C	512,50 euros
Tranche D	686,75 euros
Tranche E	850,75 euros
Tranche F	1025,00 euros

Nombre d'inscriptions et tranches d'âge : 50 enfants du CM1 à la Cinquième

Transport aller/retour en train et transfert en car

Hébergement : chalet avec des chambres (2 à 6 lits)

Prestation : pension complète, assistance rapatriement

Activités : rafting, hydrospeed, escalade, piscine, accrobranche, tennis, bowling, patinoire et randonnée

Les cours de français et mathématiques seront dispensés par les enseignants prévus par l'encadrement des Saint Mandéens

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour d'été 2011 de la Maison des Marronniers.

21. Nouveau règlement de fonctionnement de la Ludothèque

Mme PALLIERE : La Ludothèque située à la Maison de la famille rencontre un succès grandissant (12 135 passages d'utilisateurs en 2010, contre 8 694 en 2009). Cette nette augmentation s'explique par le fait qu'il s'agit d'une structure récente (quatre années d'existence). Une reconnaissance du public se met en place progressivement, notamment grâce aux publications municipales mais aussi par le bouche-à-oreille. Cette augmentation appelle néanmoins des réflexions relatives à la gestion de cet équipement. La Ludothèque ayant des normes de sécurité incendie qui limitent le nombre d'utilisateurs à 40 sur l'étage, l'accès a été refusé à bon nombre d'utilisateurs, principalement durant le premier trimestre 2010 (31 familles en novembre, 40 en décembre). Au cours d'études réalisées sur le public et la fréquentation, force est de constater l'importance du jeune public (de 0 à 3 ans). L'âge autorisé pour venir seul étant de 8 ans, nombreux sont les adultes qui accompagnent les plus jeunes (parents ou grands-parents, assistantes maternelles, aides à domicile, babysitteurs). A la création de la structure, la volonté municipale d'ouvrir à tout public permettait de réunir tous ces publics afin de favoriser leur rencontre. Le créneau d'ouverture 16 h – 18 h accueille les non-scolaires et dès 16h45 les scolaires. Le nombre d'utilisateurs maximum étant souvent atteint, il a donc été étudié l'ouverture d'un créneau spécifique pour les 0 – 4 ans, entre 15h30 et 16h30.

M. BEAUDOUIN : Bravo à toute l'équipe de la Ludothèque, qui fait un très bon travail depuis l'ouverture de cette structure. Le succès est au rendez-vous.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le nouveau règlement de fonctionnement de la Ludothèque.

22. Participation de la Ville et des familles au séjour Jeunes de Printemps de la Maison des Marronniers

Mme LE GALL : Dans le cadre de la préparation des vacances scolaires de printemps 2011, et afin de répondre au souhait exprimé par les familles saint mandéennes, il convient d'organiser un séjour. Il vous est

proposé un séjour organisé par les animateurs de la Maison des Marronniers. Les conditions du séjour sont définies ci-après :

Coût du séjour : 534 €/ enfant

Transport en minibus de location (deux minibus)

Dates : du 9 au 16 avril 2011

Thème : surf

Lieu : La Tranche sur Mer, en Vendée

Tarif par tranche (quotient familial)	
Tranche A	106,80 euros
Tranche B	176,22 euros
Tranche C	267,00 euros
Tranche D	357,78 euros
Tranche E	443,22 euros
Tranche F	534,00 euros

Nombre d'inscriptions : de 12 à 15

Tranche d'âge : de 11 à 17 ans

Transport aller/retour en minibus de location ADA

Hébergement : Mobil'homes de six places avec sanitaires

Prestation : société ADA

Le transport aller/retour en minibus de location conduits par les animateurs de la Maison des Marronniers se fera au départ de Saint-Mandé

Camping : les Almadies

5 séances de 2h de surf encadrées par un moniteur diplômé d'État à l'Inside Surf School ; une visite de l'aquarium de La Rochelle, une séance accrobranche à l'Indian Forest.

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par des animateurs travaillant à la Maison des Marronniers. Participation des familles, calculée en fonction du barème des séjours de vacances (quotient familial) : la ville prendra en charge la différence entre la participation des familles et le coût du séjour, les bons CAF venant en déduction du prix du séjour. Les enfants adhérents de la Maison des Marronniers et inscrits depuis au moins trois mois révolus à la date de l'inscription au séjour concerné seront prioritaires pour les séjours de vacances. La participation des familles sera encaissée dans le cadre de la régie.

Mme ARTHUR : Nous voterons pour cette délibération. Je voudrais juste faire une remarque, que j'ai faite en commission des Finances : nous sommes favorables par principe à ce que tous les voyages avec des enfants se fassent par les transports en commun (en général par voie ferrée). Ce n'est pas facile d'aller à la Tranche sur Mer, en Vendée, par le train. Nous aimerions que les séjours soient choisis au maximum en fonction des possibilités de transports en commun. Nous étions déjà intervenus sur ce sujet, concernant un séjour dans les Pyrénées. Nous aimerions que ce critère soit pris en compte pour l'organisation des séjours.

Pour des raisons de développement durable et surtout pour des raisons de sécurité pour les enfants.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la participation des familles et de la ville aux dépenses du séjour de printemps 2011 de la Maison des Marronniers.

23. Participation des usagers au séjour à Eschwege de la Maison des Marronniers

Mme PALLIERE : En partenariat avec l'association La Passerelle et dans le cadre de la promotion des jumelages, la Maison des Marronniers organise un séjour à Eschwege en Allemagne du 2 au 7 mai prochain. Le séjour est également ouvert aux Saint Mandéens non adhérents à la Maison des Marronniers. Les conditions de séjour sont définies dans le tableau ci-après :

Tarif adhérents	298,64 €
Tarif non adhérent	331,82 €

Les prestations ne comprennent pas l'encadrement. Celui-ci se fera par les animateurs travaillant à la Maison des Marronniers. La ville prendra en charge la différence entre le prix payé par le participant et le coût du séjour. La participation sera encaissée dans le cadre de la régie.

Le voyage est aussi en car. Pour avoir fait huit fois dans ma vie le voyage Paris – Eschwege avec les changements de train qui durent dix minutes, je pense qu'on gagne et en temps et en énergie. Avec des animateurs pas forcément très jeunes, porter les valises aux changements est un peu compliqué.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la participation des usagers et de la Ville au séjour à Eschwege de la Maison des Marronniers.

24. Participation des usagers au séjour adultes à Concord de la Maison des Marronniers

Mme BRONSZTAJN : La Maison des Marronniers organise un séjour à Concord, aux USA, pour ses adhérents inscrits au club vidéo en anglais de l'espace Image. Les adhérents de la Maison des Marronniers inscrits à ce club souhaitent organiser un séjour dans la ville de Concord, jumelée avec Saint-Mandé. Durant le séjour, une fiction sera réalisée sur le thème de l'indépendance des États Unis d'Amérique et plus particulièrement sur la ville de Concord, son histoire et sa géographie. La vidéo sera ensuite mise en ligne sur le site c2mande.com.

Tarif par participant hors vol aérien	267,37 €
---------------------------------------	----------

La participation des adhérents sera encaissée dans le cadre de la régie. La ville prendra en charge la différence entre le coût du séjour et la participation des adhérents.

M. BEAUDOUIN : Merci pour ce beau voyage, en particulier à Boston où se situe le Freedom Trail, Concord et Lexington.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la participation des usagers et de la Ville au séjour à Concord de la Maison des Marronniers.

25. Autorisation donnée à M. le Maire de solliciter une subvention auprès de la CAF du Val de Marne dans le cadre du co-financement des projets réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

M. EROUKHMANOFF : Les états généraux de la famille, organisés il y a quatre ans, ont permis de définir des nouveaux besoins en matière de petite enfance et de la famille. La Maison de la Famille propose aujourd'hui de nombreuses activités qui ne cessent de se développer dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des familles, notamment de les accompagner dans leur rôle de parents. C'est dans cet objectif qu'une nouvelle

action intitulée « les rendez-vous des parents » a été créée. Elle propose aux familles de la commune de se rencontrer autour de conférences, spectacles et ateliers abordant des thèmes en lien avec la famille et ses problématiques. Les dépenses afférentes à cette action sont estimées à 24 580 euros. La Caisse d'Allocations Familiales peut, dans le cadre de son programme des projets REAAP, participer financièrement à la conduite de cette nouvelle action. La participation non pérenne s'élève à 40 % du budget global de l'action, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter auprès de la CAF de Val de Marne, une subvention, dans le cadre du co-financement des projets REAAP.

26. Plafond et plancher mensuels des ressources des familles prises en compte pour le calcul des journées en crèche

Mme OSMONT : L'application du barème de la Caisse d'Allocations Familiales s'impose pour l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance. Cependant, la collectivité peut modifier le montant des ressources maximales. Actuellement, le montant plafond est de 6 800 euros. La participation des familles correspond à un taux d'effort applicable au revenu annuel net imposable avant abattements et est modulable en fonction du nombre d'enfants à charge de la famille :

pour un enfant : 0,06 %

pour deux enfants : 0,05 %

pour trois enfants : 0,04 %

pour quatre enfants et plus : 0,03 %

Il est proposé de passer le montant maximum des ressources à 7 000 € (contre 6 800 euros), soit une augmentation de 2,94 %. Le tarif maximum passe dans ces conditions de 4,08 euros/heure à 4,20 euros/heure pour une famille avec un enfant.

Par ailleurs, il convient également de prendre en compte le seuil plancher fixé à 588,41 euros (contre 573 euros) par la CAF.

Le conseil municipal approuve les nouveaux plafonds et plancher mensuels des ressources des familles prises en compte pour le calcul des prix de journées en crèche.

27. Augmentation de la tarification relative aux activités de la Maison pour Tous

Mme PALLIERE : Dans le cadre des activités de la saison 2011/2012 de la Maison pour Tous, il est proposé une augmentation des tarifs à savoir :

Cotisation d'inscription :

pour un usager saint mandéen : 20,90 € (+ 1,99 % par rapport à 2010)

pour un non saint mandéen : 35,30 € (+ 2,01 % par rapport à 2010)

La réactualisation du montant des participations financières aux ateliers appliquées aux Saint Mandéens et non Saint Mandéens est définie selon les tableaux ci-après :

	TARIFS POUR USAGERS SAINT-MANDÉENS (POUR 30 SÉANCES)	
	Adultes	Enfants
Atelier	Tarif	Tarif
Espagnol	320.40 €	-
Hébreu	320.40 €	287.40 €
Italien	320.40 €	287.40 €
Russe	320.40 €	-
Japonais	320.40 €	287.40 €
Chinois	320.40 €	287.40 €
Anglais	320.40 €	287.40 €
Peinture	345.00 €	-
Peint. sur porcelaine	289.50 €	-
Peinture au sable	226.60 €	226.60 €
Dessin	266.80 €	238.00 €
Dessin peinture collage	-	192.70 €
Sculpture modelage	238.00 €	238,00 €
Loisirs créatifs	-	266.80 €
Dessin peinture	289.50 €	-
Mosaïque	266.80 €	-
Couture	266.80 €	
Réfection de siège	306.00 €	
Eveil musical	-	192.70 €
Eveil corporel	-	192.70 €
Eveil à la danse	-	192.70 €
Art du cirque	-	192.70 €
Comédie musicale	-	192.70 €
Théâtre	-	226.60 €
Bridge	380.00 €	-
Bridge partie libre	105.10 €	-
Histoire de l'Art	266.80 €	-
Danse orientale	261.60 €	192.70 €
Salsa	261.60 €	-
Danse de salon	266.80 €	-
Country	226.60 €	-
Rock et boogie	226.60 €	-
Flamenco	266.80 €	-
Hip hop	-	226.60 €

Claquettes	226.60 € (1h00)	-
	266.80 € (1h30)	
Gym	281.20 €	-
Yoga	226.60 €	-
Modern Jazz	226.60 €	192.70 €
Pilates	306.00 €	
Qi gong	281.20 €	
Danse africaine	226.60 €	192.70 €

	TARIFS USAGERS HORS COMMUNE (POUR 30 SÉANCES)	
	Adultes	Enfants
Atelier	Nouveau tarif	Nouveau tarif
Espagnol	384.40 €	-
Hébreu	384.40 €	344.90 €
Italien	384.40 €	344.90 €
Russe	384.40 €	-
Japonais	384.40 €	344.90 €
Chinois	384.40 €	344.90 €
Anglais	384.40 €	344.90 €
Peinture	414.10 €	-
Peint. sur porcelaine	347.40 €	-
Peinture au sable	271.90 €	-
Dessin	320.20 €	285.60 €
Dessin peinture collage	-	231.10 €
Sculpture modelage	285.60 €	285.60 €
Loisirs créatifs	-	320.20 €
Dessin peinture	347.40 €	-
Mosaïque	320.20 €	-
Couture	320.20 €	-
Réfection de siège	360.00 €	-
Eveil musical	-	231.10 €
Eveil corporel	-	231.10 €
Eveil à la danse	-	231.10 €
Art du cirque	-	231.10 €
Comédie musicale	-	231.10 €
Théâtre	-	271.90 €
Bridge	456.10	-
Bridge partie libre	126.10	-
Histoire de l'Art	320.20	-
Danse orientale	314.10	231.10 €
Salsa	314.10 €	-
Danse de salon	320.20 €	-

Country	271.90 €	-
Rock et boogie	271.90 €	-
Flamenco	320.20 €	-
Hip hop	-	271.90 €
Claquettes	271.90 € (1h00)	-
	320.20 € (1h30)	-
Gym	337.50 €	-
Yoga	271.90 €	-
Modern Jazz	271.90 €	231.10 €
Pilates	360.00 €	-
Qi gong	337.50 €	-
Danse africaine	271.90 €	-

Le Conseil Municipal approuve l'actualisation des tarifs des activités de la Maison pour Tous.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

28. Modification du règlement intérieur de la Maison pour Tous

Mme MARGHIERI : Dans le cadre du règlement intérieur de la Maison pour Tous, il convient de réactualiser les modalités générales des remboursements qui prendront effet à partir du 1^{er} septembre 2011, à savoir :

La perte de motivation ne peut être une raison de remboursement.

Toute période commencée est due dans son intégralité.

Un remboursement du montant de l'activité, hors cotisation, au prorata du nombre de séances restantes, pourra être effectué pour les seuls motifs indiqués ci-dessous :

- Hospitalisation ou accident : sur présentation d'un justificatif ou d'un certificat médical de moins de trois mois stipulant la contre-indication médicale à l'activité. Le calcul du remboursement sera basé sur la durée couverte par le certificat
- Déménagement ou mutation professionnelle : sur présentation d'un justificatif.

A noter : la Maison pour Tous se réserve le droit d'annuler un atelier dans le cas où il n'y aurait pas un nombre suffisant d'inscrits. Dans ce cas, le remboursement des sommes versées par l'utilisateur au titre de cet atelier, cotisation d'inscription comprise, se fera automatiquement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la modification du règlement intérieur de la Maison pour Tous.

29. Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention avec l'A.S. Football Club de Saint-Mandé

M. MACHIN : Afin de se mettre en conformité avec la réglementation actuelle et de définir les rôles de chacun, il vous est proposé une convention à passer entre la ville de Saint-Mandé et l'association Football Club de Saint-Mandé. Dans celle-ci seront prévus l'objectif général de l'association, le montant des subventions allouées, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association par la collectivité ainsi que les diverses obligations. Parallèlement, l'association s'obligera à utiliser l'aide perçue par la collectivité pour la réalisation d'un objectif défini et connu de tous.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention avec l'A.S. Football Club de Saint-Mandé.

30. Réactualisation des tarifs applicables au service des sports

Mme SEVESTRE : Les tarifs des activités sportives et de location des équipements sportifs ont été modifiés. Je vous propose donc que les tarifs soient actualisés à compter du 1er septembre 2011. Les tarifs piscine et salle omnisports restent inchangés.

M. MAHEROU : Est-ce qu'il y a lieu, dans les tarifs, de mettre l'EDF étant donné qu'il n'y a plus personne ?

M. NECTOUX : Ce tarif est là depuis un an. Des abonnements annuels vont se terminer.

M. MAHEROU : Ce sont les tarifs au 1^{er} septembre 2011, il faudra donc supprimer l'EDF.

M. BEAUDOUIN : Merci pour votre observation.

Le Conseil Municipal approuve la réactualisation des tarifs applicables au service des sports.

28 pour : M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Claire PALLIERE, M. Jean EROUKHMANOFF, Mme Florence CROCHETON, M. Guy MONTAGNON, Mme Annick MARGHIERI, M. Jean-Pierre NECTOUX, Mme Françoise DUSSUD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Françoise FOUGEROLE, M. Alain ASSOULINE, Mme Brigitte OSMONT, M. Jérôme LETIER, Mme Pascale TRIMBACH, M. Paul DESVAUX, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Evelyne CELLARD, M. Gilles CLERC-RENAUD, Mme Sarah GAUBERT-FRYDMAN, M. Guy MACHIN, Mme Stéphanie BRONSZTAJN, Mme Anne CARRESE, M. Philippe POLITO, Mme Dominique JUSOT, M. Guy ARLETTE, Mme Marie-Pierre LE GALL, M. Julien WEIL

5 contre : Mme Geneviève TOUATI, M. Benoît AINS, Mme Brigitte ARTHUR, M David GREAU, M. Michel MAHEROU.

31. Réactualisation des tarifs de location des salles municipales

M. NECTOUX : Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2005, les tarifs de location des salles municipales ont été modifiés puis réactualisés en 2008, 2009 et 2010. Je vous propose donc que les tarifs soient à nouveau actualisés.

TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2011

SALLES	TARIFS 2011	
	SAINT-MANDE	HORS SAINT-MANDE
CONFERENCES		
Salle entière (140 places)	388 €	607 €
1/3 seul (50 places)	185 €	305 €
2/3 seul (40 places)	153 €	244 €
3/3 seul (50 places)	185 €	305 €
1/3 + 2/3 (88 places)	303 €	285 €
2/3 + 3/3 (90 places)	294 €	483 €
SALLE DES FETES (264 places)	1780 €	3150 €
CENTRE SPORTIF (20 places)	153 €	244 €
CENTRE JEAN BERTAUD	303 €	483 €
Tarif horaire ASSO	7,10 €	10,20 €
CENTRE PIERRE COCHEREAU	303 €	303 €
Tarif horaire ASSO	7,10 €	10,20 €
Tarif horaire Ménage	17 €	17 €

CAUTION	
SALLE DES FETES :	1500 €
AUTRE SALLE :	500 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les nouveaux tarifs de location des salles municipales.

32. Application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. BEAUDOUIN : Il s'agit de prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire :

Approbation de la convention du dépôt d'archives entre la commune de Saint-Mandé et l'Association Amicale des anciens du rayon et de la Lorraine de Saint-Mandé

Approbation de la convention de partenariat « Aide aux Vacances Enfants » (AVE) à passer entre la Ville de Saint-Mandé et la CAF du Val de Marne

Approbation de l'extension de la régie de recettes de l'organisation des soirées jeunes CMJ et CLSH

Modification de la régie de recettes du service petite enfance de la Ville de Saint-Mandé

Institution d'une régie d'avance pour le séjour de Gressoney Saint-Jean du 1^{er} février au 1^{er} mars 2011

Approbation d'un contrat de cession de droits de représentation relatif à la diffusion du spectacle « La Noce »

Approbation de la convention à passer entre le SEDIF et Veolia Eau Ile de France et la Ville de Saint-Mandé pour le recouvrement de la redevance d'assainissement, part communale

Approbation des concessions CVM 10-10-11 et CVMS 10-10-11 relatives à la location de terrains de sports

Modification de la régie de recettes du service petite enfance de la Ville de Saint-Mandé

Approbation de la convention de formation professionnelle continue : stage de formation d'intervention en éducation routière

Approbation de la convention à passer entre la Ville de Saint-Mandé et la halte-garderie de l'INSEP

Portant modification de la régie de recettes de la Médiathèque

Approbation de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Épargne

Voici, mes chers collègues, les décisions que j'ai été amené à prendre depuis le dernier Conseil Municipal.

33. Questions diverses

M. BEAUDOUIN : Le 30 mars prochain, nous allons inaugurer le centre d'amélioration de la mémoire avec les différents acteurs de notre nouveau service. Nous en profiterons pour inaugurer le nouveau centre de soins et le service de soins infirmiers à domicile. C'est la Ministre de la cohésion sociale et des solidarités, Madame Roseline Bachelot-Narquin qui inaugurera ces locaux.

Le 13 avril prochain, nous poserons la première pierre de Logis-Transports (c'est-à-dire de l'avenue Quihou pour les logements sociaux), et de la construction des logements sociaux et de la résidence étudiante de l'IGN. C'est la Ministre du logement, du développement durable et de l'équipement, Madame Nathalie Kosciusko-Morizet, qui viendra poser cette première pierre.

Nous avons ouvert récemment le poste de police Municipale de Saint-Mandé en accueillant la police nationale depuis le 1^{er} mars, avec les permanences, tel que cela avait été vu dans le cadre du contrat d'agglomération.

C'est tout ce que j'avais à dire, au-delà les manifestations diverses dont Monsieur le syndic nous rappellera dates et objets, qu'elles soient culturelles, de loisirs, ou caritatives. A commencer par le bal de la Croix Rouge demain soir.

Vous avez sur la table le pot de miel de cette année. On voit qu'il est d'une autre couleur. C'est une variation de miel. Les années se suivent mais ne se ressemblent pas quant à la production. Le miel de Saint-Mandé a obtenu la médaille d'argent au concours de l'année 2010. Nous leur avons demandé de faire un effort pour passer à la médaille d'or l'année prochaine.

Mme ARTHUR : C'est une question, et en même temps nous souhaitons présenter ça au vote du Conseil Municipal. Je vous ai envoyé un mail il y a très peu de temps parce que nous avons été saisis par l'association de défense des locataires des immeubles du 22 rue de l'alouette et du 3 rue de l'Abbé Pouchard. Ils sont victimes d'une vente à la découpe opérée par la SNC L'orée du Bois, filiale de la BNP. D'après ce que nous savons, la BNP a acheté cet immeuble à la société Groupama en octobre dernier, pour une somme de 22 millions d'euros. Elle les revend trois mois après à la découpe. Tous ces locataires sont inquiets de ce qui va advenir de leur logement. Les prix qui sont proposés à l'achat sont supérieurs à 7 000 euros du m². Et encore, c'est une ristourne de 10 % qui leur est faite parce qu'ils sont dans les lieux. Les locataires vous ont demandé la déclaration d'intention d'aliéner faite par la BNP. Apparemment, les services techniques de la ville leur ont refusé. On vous demande de fournir cette déclaration d'intention d'aliéner. On voulait aussi que la ville soutienne cette association de défense des locataires dans ses démarches avec la BNP et exerce éventuellement son droit de préemption pour permettre cette vente à la découpe.

Au moment où le sujet du logement est un problème saint mandéen mais aussi régional et national, et tient à cœur tous les membres du Gouvernement, cela nous paraît terrible sur le plan humain. Il y a des gens qui sont là depuis la construction de cet immeuble ainsi que des personnes âgées, qui bénéficiaient peut-être de loyers plus faibles.

Que comptez-vous faire pour préserver l'intérêt de ces habitants de Saint-Mandé ? Je vous rappelle également que la BNP a été classée comme banque numéro un pour ses placements dans les paradis fiscaux.

M. BEAUDOUIN : Concernant la vente à la découpe de l'immeuble 20/22 rue de l'Alouette, ça fait bien longtemps que j'ai reçu l'association des locataires. J'ai créé avec eux cette association. Je leur ai permis de mettre leur siège social en mairie de Saint-Mandé. Je leur ai aussi communiqué un certain nombre de renseignements.

Concernant la DIA, vous savez qu'il faut respecter la loi et les règlements. Le deuxième paragraphe de l'article 6 de la loi du 17 juillet 1978 protégeant le secret de la vie privée interdit la transmission de ces documents. Ils ne sont communicables à un tiers que sous réserve que la vente du bien soit réalisée et publiée aux hypothèques. Or, nous avons constaté aujourd'hui que les hypothèques avaient publié la vente. Comme je l'ai dit au président de l'association Alouette Pouchard que j'ai reçu avec d'autres membres de son bureau, je ne pouvais leur communiquer les documents jusqu'à aujourd'hui. J'ai écrit à cette association pour leur dire que, puisque la publication avait été faite aux hypothèques, je pouvais les leur transmettre à partir de demain.

Ce n'est, hélas, pas la première vente à la découpe à Saint-Mandé. Au Parlement, nous avons été amenés à réagir en 2005. J'avais même fait une proposition de loi. C'est celle de Martine Aurillac qui a été discutée sur la protection des personnes qui sont victimes de ventes à la découpe. Lorsque ce phénomène s'est développé de façon importante, une proposition de loi a été votée. L'application de ces éléments de protection est mise en œuvre pour l'ensemble des personnes. C'est quelque chose de fort désagréable, on s'en doute. Une autre vente à la découpe a commencé l'année dernière (immeubles de la rue de l'Amiral Courbet). Les mêmes mécaniques ont été mises en place. Les personnes qui avaient un bail avec le précédent propriétaire ont été protégées.

Sur le plan de la préemption, pour un immeuble d'un montant de 22 millions d'euros, je ne sais pas faire ! Les bailleurs sociaux interrogés ont naturellement dit « non ». C'est quasiment les deux tiers du budget que nous avons voté ce soir. L'ensemble des gens de la résidence Guynemer que j'ai reçu l'a très bien compris. Ils ne l'ont d'ailleurs pas demandé. Ils doivent se battre car c'est une opération privée. Nous les accompagnons dans cette démarche.

Le vœu que vous faites maintenant n'est pas acceptable en l'état puisque ça a déjà été fait. Ils auront leur DIA demain puisque nous leur avons écrit ce soir pour leur dire qu'elle était disponible du fait de la parution aux hypothèques. Nous nous en sommes occupés autant que faire se peut par rapport à ce que nous autorise la loi.

Mme ARTHUR : Peut-on quand même passer le vœu au vote ?

M. BEAUDOUIN : Madame DUSSUD m'informe qu'un certain nombre de ces personnes ont leurs baux qui courent. Le président de l'association a un bail qui court encore pendant six ans. Je ne vois pas ce que nous pouvons faire de plus dans un premier temps. Je ne vois pas quel bailleur social va pouvoir mettre 22 millions d'euros pour acheter un immeuble de soixante appartements à Saint-Mandé.

Mme ARTHUR : Excusez-moi, mais au-delà des possibilités d'agir de la ville, on pourrait se prononcer sur le caractère immoral de cette affaire, si tant est que la moralité existe en matière d'affaires. Une banque qui achète il y a trois mois, de façon groupée, plusieurs dizaines de logements et qui les revend trois mois après en faisant une plus-value, est immorale. Il y a derrière des familles, des gens. Tout cela alors qu'on a des grands débats sur la financiarisation de l'économie, avoir ce problème sur notre territoire pose question. En tant que maire, je me poserais encore plus de questions.

M. BEAUDOUIN : Ça me pose problème, mais c'est le jeu économique tel qu'il est inscrit dans la société. Je ne me vois pas bloquer ça avec les 33 millions du budget de la commune de Saint-Mandé. A moins que Monsieur MONTAGNON veuille faire un emprunt de 22 millions d'euros.

Mme TOUATI : On ne peut pas accepter « c'est le jeu économique ». Depuis plus d'un an, on voit où ça nous mène dans le secteur financier, dans le secteur monétaire, dans le secteur du logement. C'est proprement inadmissible. Ce n'est que du spéculatif. C'est toujours le problème des situations comme celle-ci : il y a peut-être des personnes qui sont protégées encore six ans, d'autres peut-être pourront acheter, mais des personnes vont rester sur le carreau.

M. BEAUDOUIN : La plupart des personnes qui sont dans ces logements sont certainement au-dessus des plafonds du logement social, sauf quelques-uns qui seront naturellement pris en charge si ils étaient contraints à partir. On n'a jamais jeté personne ici, à la mairie de Saint-Mandé.

Mme TOUATI : Dans mes interventions sur le logement, je parle toujours du logement social et du logement à loyer modéré, accessible à tous. Effectivement, il y a les personnes qui relèvent du logement social. D'autres personnes, ne peuvent acquérir à des prix pareils ni louer des appartements plus chers pour la même surface. On a une opération amoralisée de A à Z et des personnes vont rester « sur le carreau ». Si tout le monde pouvait trouver une solution, ce serait parfait. Je souhaiterais que notre municipalité s'engage activement, fasse un dossier de premier plan et étudie le relogement de ceux qui ne peuvent pas acheter, ni dans ce programme ni dans un autre. Vous êtes le député de la circonscription. On ne peut pas cautionner ça. On va aller où ? Vous imaginez le nombre d'opérations ? Rien n'empêche que ce qui vient de se produire se reproduise sur le même immeuble dans un an ou deux ! Ces ventes à la découpe sont l'amoralité même.

M. BEAUDOUIN : Depuis que ça a été lancé dans les années 2004/2005, on a constaté ce phénomène typiquement économique...

Mme TOUATI : C'est de l'économie virtuelle.

M. BEAUDOUIN : Le logement intermédiaire a été supprimé entre 1999 et 2002. C'est la raison pour laquelle on ne peut plus en construire. Il y en avait un 38 rue du Commandant Mouchotte. Il a été vendu par EDF (à l'époque entreprise publique). Je ne sais plus s'il a été vendu par étage ou s'il a été acheté par un institutionnel. La décision de ne plus financer de logement intermédiaire a été prise.

On fait le maximum sur cette opération. Nous essayons d'aider au maximum les gens qui viennent nous voir en mairie de Saint-Mandé. Nous travaillerons à ça. La logique est présente. Vous pouvez vous offusquer, mais je ne vois pas ce qu'on peut faire de plus que tenter de les aider au mieux en les conseillant. Il y a une association collective.

Leur association, comme on a dû vous le dire, s'associe avec d'autres, dans d'autres villes de la région parisienne où le même institutionnel fait la même chose.

M. EROUKHMANOFF : Je voulais savoir s'il n'y avait pas un problème de procédure au niveau du règlement intérieur. Est-ce qu'on n'est pas obligé, quand on présente un vœu, de le présenter au président en début de séance et de le donner à l'ensemble des conseillers municipaux présents autour de la table lors de la première question ? C'est un problème de procédure. Si c'est le cas, ce serait caduc.

Mme TOUATI : Je crois que la dernière fois on a voté un vœu présenté sans aucun délai.

M. BEAUDOUIN : On l'a accepté par principe. Sur le fond, on a fait le premier point. On est en train d'appuyer les démarches. Quant au deuxième point, j'ai saisi les bailleurs sociaux qui m'ont gentiment dit que ce n'était pas possible au prix de 22 millions d'euros. Ils cherchent déjà des financements pour financer tous les travaux que nous faisons dans notre ville. Logis-Transports va déboursier 5 millions d'euros pour les 22 logements dont nous avons voté tout à l'heure la cessibilité. On essaie de trouver toutes les solutions. Je ne vois pas tellement l'intérêt d'aller plus loin la démarche.

Mme ARTHUR : Au risque d'insister, est-ce qu'on peut quand même passer au vote ?

M. BEAUDOUIN : On va passer au vote.

Conseil Municipal du 10 mars 2011

**Vœu relatif à la préservation des intérêts des locataires des
Immeubles Alouette-Pouchard par la Ville de Saint-Mandé**

Présenté par les éluEs des groupes Europe-Écologie Les Verts, Socialistes et Communiste

Considérant que la SNC l'Orée du Bois, propriétaire des immeubles sis 22 rue de l'Alouette et 3 rue de l'Abbé Pouchard a fait part de son intention d'aliéner ce bien, par le biais d'une vente à la découpe,

Considérant la constitution d'une association de défense des locataires des immeubles Alouette-Pouchard, dont le but est de préserver les intérêts des 150 personnes vivant sur place, dont nombre risquent de ne pas être en capacité d'acheter le logement dont ils sont actuellement locataires,

Considérant la difficulté chronique que connaît notre commune en matière de logement, et les prix de vente faramineux des biens Immobiliers à Saint-Mandé;

Considérant le déficit de logement social de la ville de Saint-Mandé au regard de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,

Aussi, sur proposition des éluEs du Groupe Europe-Écologie Les Verts, le Conseil Municipal de Saint-Mandé émet le vœu

- que la ville de Saint-Mandé appuie les démarches de l'association de locataires nouvellement constituée, en particulier en transmettant à cette dernière toutes les informations utiles à la préservation des intérêts de ces locataires et soutienne cette association vis-à-vis des Intentions de la SNC l'Orée du Bois

- à défaut de solution pérennisant la situation des locataires dans ces immeubles, que la Ville examine, avec les partenaires institutionnels, la possibilité de faire jouer son droit de préemption pour racheter ces immeubles en vue d'une gestion par un organisme agréé du logement social.

La ville de Saint-Mandé adopte le vœu à l'unanimité par 5 voix pour.

Mme TOUATI : Première question : je voudrais avoir une certitude concernant la commission Handicap, dont j'ai appris que le président n'était plus Monsieur EROUKHMANOFF, mais Monsieur POLITO. Quand cette commission va-t-elle se réunir ? C'est une obligation légale, on devrait avoir établi un plan, des objectifs. On sait tous que la date va être reculée parce que les objectifs étaient très ambitieux. La commission Handicap ne s'est pas réunie l'an passé. Je ne suis même pas certaine qu'elle se soit réunie en 2009. La dernière fois, c'était 2008. Cette affaire m'est revenue parce qu'il y a des associations qui le demandent.

Deuxième remarque, concernant la commission des Logements. Les conseillers d'opposition souhaiteraient que l'un d'entre eux siège, même s'il y a peu de logements à attribuer.

Concernant la commission d'appel d'offre, j'aurais une suggestion à vous faire, Monsieur le Maire. J'y participe au titre de l'opposition. Avec Michel MAHEROU, on essaie d'être présents à toutes les commissions. Il serait bon que l'opposition soit associée en amont, c'est-à-dire à l'élaboration du cahier des charges. En commission d'appel d'offre, les données du marché sont bouclées. C'est une transparence que l'un d'entre nous soit là. Mais le fait d'être là pour l'élaboration est important. C'est la définition de la qualité de la prestation qui sera fournie aux Saint Mandéens. Vous savez qu'on est très attachés à la prise en compte de critères sociaux (je pense notamment au marché sur le nettoyage, où il y a beaucoup d'abus), de critères environnementaux. On ne dit pas que les membres de votre majorité sont indifférents à ces critères. Mais il me paraît une bonne démocratie qu'on soit associés à cette étape des marchés publics. Je crois que les dispositions légales vous y autorisent tout à fait.

M. BEAUDOUIN : Sur la commission des attributions des marchés publics, je veux bien que vous veniez participer, mais c'est l'administration qui œuvre et travaille à l'élaboration des marchés. Ils sont informés en même temps des directives nationales. Nous prenons en compte toutes les nouvelles « donnes » dont nous parlons dans les commissions et autour de nous.

Concernant la commission Handicap, nous en avons parlé avec Philippe POLITO ce matin-même. Elle doit se réunir prochainement. Vous avez raison, il faut la réunir, mais nous avons préféré agir : l'hôtel de ville, le centre sportif. Nous avons mis en place le plan concernant les éléments podotactiles, les abaissements de chaussées. Nous avons aussi les activités avec l'association « rencontres jeunes handicaps ». Des prestations sont fournies dans les écoles pour l'éveil à l'univers handicapé. Comme je vous l'ai dit, la commission se réunira prochainement, sous l'autorité de Monsieur POLITO, en charge du Handicap.

Concernant l'attribution des logements sociaux, les bailleurs sociaux font très bien leur travail et je ne vois pas pourquoi on rajouterait une commission supplémentaire.

Mme TOUATI : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec votre réponse sur la participation à l'élaboration des cahiers des charges. Pour la restauration scolaire, on avait participé à deux réunions (et ça avait été très intéressant), avec Madame ARTHUR. On retrouve des choses au moment de l'examen des réponses faites par les entreprises. Il y a par exemple des abus dans les sociétés de nettoyage des locaux en matière de droit du travail. J'aurais bien aimé être associée à cette phase.

M. BEAUDOUIN : Pour le travail concernant le contrôle sur les chantiers, je le fais faire moi-même dès qu'il y a un chantier à Saint-Mandé. Je m'en occupe personnellement parce que je n'aime pas ce genre de choses. On est tout à fait en phase sur ces sujets.

M. MAHEROU : Serait-il possible d'avoir les PV des conseils municipaux plus tôt, et non pas attendre le conseil suivant ?

J'ai été très choqué, comme beaucoup de travailleurs de l'entreprise IGN. Il y a bien sûr tous ces bâtiments qui se montent, mais il est bien dommage de ne pas avoir gardé à l'intérieur le magnifique sequoia. C'était un coup de cœur que je voulais partager.

J'ai appris mardi 8 mars que le diplôme de la Fondation de France décerné à l'association La Passerelle pendant la semaine bleue aurait été volé dans le hall de la mairie. Si c'est un acte de vol, je condamne cet acte. Nous sommes équipés en caméras dans le hall de la mairie, ont-elles été efficaces ?

Que comptez-vous faire dans les locaux de la police qui ont été vidés, Monsieur le Maire ?

Le prochain conseil, le 4 avril 2011, ne sera-t-il pas reporté ?

M. BEAUDOUIN : Il n'y a pas de conseil le 4 avril, je ne l'ai pas noté sur mes tablettes.

M. MAHEROU : Il y en avait un normalement le 4 avril.

M. BEAUDOUIN : C'est une erreur. Deuxièmement, le diplôme a été retrouvé. Troisièmement, je partage votre point de vue sur les arbres. J'ai tout fait pour les sauver. J'ai même fait des propositions aux parcs et jardins de la ville de Paris. On a fait des études, etc. Je n'y suis pas arrivé. Ceux qui payent les logements sociaux ont été assez stricts sur leur financement. On a tout fait pour, je peux vous montrer mes courriers. J'ai partagé le même sentiment que vous et que le personnel de l'institut géographique national.

Quant à avoir les PV plus tôt, si la direction générale des services peut s'y mettre, pourquoi pas. Il suffit de le donner dès le lendemain à la personne qui transcrit les enregistrements.

Concernant les locaux de la police, on va étudier avec Monsieur le syndic les propositions des différentes associations. Certaines sont trop à l'étroit, d'autres sont dans des locaux trop grands. On va refaire une répartition de ces locaux. On va d'abord les rafraîchir.

Nous sommes en train de monter une opération de contrôle de gestion des différentes factures émises par les services, pour un protocole d'accord avec la recette municipale (située maintenant à Fontenay-sous-bois, de telle façon à mieux suivre les usagers des services saint mandéens (et celles et ceux qui ne payent pas bien leurs prestations). Nous pensons faire un véritable guichet unique sur le sujet. Pour l'instant, on se donne cette marge avant de réutiliser ces locaux, soit pour les associations, soit pour une partie de ce guichet. Ce dernier permettrait aux Saint Mandéens de payer plus rapidement, d'avoir un service plus disponible. Pour le moment, rien n'est arrêté.

Monsieur le Syndic : La semaine prochaine, il y a la Saint-Patrick organisée par l'ADJ à l'occasion de la signature prochaine avec Drogheba en Irlande, jeudi soir à 19h dans le hall de l'hôtel de ville.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 23H00.